

Du 2 au 8 août 2021 - N° 4770

le Journal du Palais 1,50€

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - (92^e année)

FORUMECO BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Le portrait du Journal du Palais

Au plus proche des territoires

Après un début de carrière dans le public, mais aussi dans le privé au sein du Medef, Mathieu Aufauvre a intégré la Banque des territoires un an après sa création, avant d'en prendre la direction régionale en Bourgogne Franche-Comté, en juillet. *Page 16*

L'Ademe soutient l'écoconception

Pryntec en est l'illustration même. L'entreprise cote-d'orientaise spécialisée dans la construction et l'édition de solutions vidéo a fait appel à l'Ademe pour écoconcevoir son tout dernier produit. *Page 4*

La Nièvre au chevet de Notre-Dame de Paris

C'est dans la forêt des Bertranges qu'ont été inaugurées les Futaies Notre-Dame, une opération nationale qui valorise les chênaies ayant servi à sa reconstruction. *Page 5*

7 pages d'annonces légales

Lire les pages 9 à 15

Vent d'optimisme sur les travaux publics



Malgré une année 2020 touchée par la crise sanitaire, les entreprises des travaux publics se portent bien, selon Vincent Martin, président de la FRTP BFC. L'activité est là, avec des camets de commandes remplis à six mois, de quoi conforter la

profession dans le fait que les travaux publics sont essentiels au pays. « Les infrastructures sont primordiales pour participer au développement économique du territoire », estime-t-il. Si les municipales et les départementales (en même

temps que les régionales) ont été décalées, pas ou peu de changement pour les professionnels des travaux publics qui poursuivent d'ailleurs leurs engagements en faveur du développement durable en créant Ecorse TP. Seule ombre

au tableau, les recrutements... Si l'école des travaux publics de Bourgogne Franche-Comté forme chaque année 400 apprentis, la profession manque toujours de main-d'œuvre qualifiée. *Page 3*

L'Auxerrois de demain se dessine avec audace

Fin mai, le maire d'Auxerre et président de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois dévoilait un ambitieux projet de territoire qui doit mobiliser quelques 200 millions d'euros d'argent public lors des dix prochaines années. De la réhabilitation de la friche industrielle "Batardeau-Montardoins" à la création d'un hub dédié au développement de la filière

de l'hydrogène vert en passant par les infrastructures ou encore le tourisme, Crescent Marault précise, pour *Le Journal du Palais*, les grandes lignes de cette feuille de route dont l'objectif est de donner au chef-lieu du département de l'Yonne les moyens de relever les grands défis de demain. *Pages 6 et 7*

leJournalduPalais

DÉVELOPPEZ et RENFORCEZ votre NOTORIÉTÉ auprès des décideurs régionaux

- PUBLICITÉS
- PUBLIREPORTAGES
- ENCARTAGES

- ▶ Visibilité parfaite
- ▶ Lectorat ciblé
- ▶ Tarifs attractifs



Contactez

Fabrice GUILBERT
03 80 68 23 68
ou 06 17 64 10 57

regiepublicitaire.jdp@forumeco.com

R 28302 - 4770 - 1,50 €



10^e UE21
UNIVERSITÉ D'ÉTÉ
DU MEDEF CÔTE-D'OR

2021.uemedef.com

EFFONDREMENT & ÉMERGENCE

LA JEUNESSE COMME LEVIER DU CHANGEMENT

09
SEPTEMBRE
2021

Les jeunes attentifs à leur bulletin de salaire



Consultez-vous votre bulletin de salaire ?

D'après le rapport publié récemment par ADP, un salarié français sur trois déclare regarder sa fiche de paie plus attentivement depuis qu'est survenue la crise sanitaire. Les jeunes de moins de 24 ans font plus particulièrement attention que leurs aînés de plus de 45 ans (34 % contre 25 %). Quatre salariés du secteur des loisirs et de l'hôtellerie sur dix sont davantage attentifs à leur bulletin de salaire, 42 % des salariés du domaine de l'immobilier et 37 % des salariés du BTP. Parfois l'occasion d'éviter les erreurs. Pour un tiers des salariés, ces erreurs sont en leur défaveur, puisque 33 % déclarent être sous-payés et 30 % affirment également être payés en retard. Enfin, 52 % des entreprises admettent que les réclamations font partie des manières d'identifier les erreurs de paie.

Budget vacances pour les enfants



Budgets vacances en baisse pour l'été

Alors que les vacances d'été ont débuté, Beeps, l'application d'achat et revente dédiée à l'univers de l'enfance, a souhaité mettre en lumière les comportements d'achat de produits de seconde main des Français pour leurs enfants cet été. Si les ménages français dépenseront en moyenne 1.505 euros pour leurs vacances, 88 % déclarent accorder un budget de 300 euros maximum cet été pour leurs enfants. Ainsi, 79 % d'entre eux ont diminué leur budget de 100 euros tandis qu'ils sont près de 20 % à l'avoir diminué de 200 euros. Sans surprise, les vêtements arrivent en tête (91,8 %) des articles d'été de seconde main pour enfants le plus achetés suivi des accessoires comme les lunettes ou encore les chapeaux (39,8 %), les jeux d'eau (37,6 %) et les chaussures (30,6 %).

La population mondiale

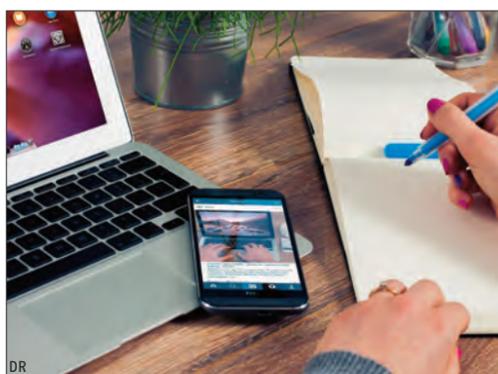


La population mondiale en très légère croissance

Si la planète héberge actuellement quelque 7,9 milliards d'habitants, la population devrait avoisiner les 10 milliards d'ici 2050. Mais alors que la population mondiale va augmenter d'environ 1 % en 2021, ce n'est pas le cas partout autour du globe. En effet, plusieurs pays, notamment en Europe, observent actuellement une phase de stabilisation voire de déclin démographique. Tandis que la France devrait gagner 0,3 % de population, l'Allemagne, le Portugal, la Grèce, la Russie, les pays baltes ainsi que plusieurs pays de l'Est en perdront. Ailleurs dans le monde : le Japon affiche lui aussi un taux de croissance négatif. À l'opposé de l'échelle, les pays où la population augmente le plus vite sont majoritairement situés en Afrique, où les taux de croissance dépassent bien souvent les 2 %.

baromètre

Installée à Dijon depuis 2006, la bucco-rhodanienne a récemment lancé sa micro-entreprise multi-services.



Audrey Rouillard : aux petits soins pour sa clientèle

Dijon En mars dernier, Audrey Rouillard la cinquantaine passée qui a d'abord fait carrière dans la vente puis le secrétariat, a décidé de lancer sa propre entreprise. Une reconversion qu'elle considère comme un nouveau départ : « j'étais un peu lassée de la routine dans ma précédente activité et au fil du temps, j'ai ressenti un besoin de changement sans véritablement oser me lancer. Si ce projet émane d'une longue réflexion, je dois avouer que c'est une expérience auprès de personnes handicapées et dont la mobilité était réduite dans un centre de rééducation qui m'a réellement fait prendre conscience de mon souhait de rendre service aux autres. Le cap a été franchi après la première vague de la pandémie de coronavirus. Je me suis dit que c'était le moment de se lancer car de nombreuses personnes ont souffert des mesures d'isolement, certaines ont connu la maladie ou le deuil, il y a aussi des gens qui n'osent plus sortir de chez eux de peur

d'attraper le virus, d'autres qui sont très fragilisés en raison d'un Covid long... c'est donc là que j'interviens ».

À la recherche de davantage de contact humain par rapport à ses autres expériences professionnelles, Audrey Rouillard au doux accent provençal propose une multitude de services. « Je peux conduire les clients à un endroit, les accompagner en courses, récupérer des médicaments en pharmacie, je prépare des repas, je peux réaliser des démarches administratives, faire de la saisie informatique, on me sollicite aussi pour fleurir des tombes, tenir compagnie à des parents âgés isolés... bref mes prestations sont assez larges », détaille-t-elle.

POUR LES PARTICULIERS ET LES ENTREPRISES

Mutiservices cible les particuliers, notamment les personnes âgées ou dépendantes, mais également les entreprises puisque Audrey Rouillard met à profit ses expériences antérieures en tant que secrétaire. « Pour avoir exercé

dans la vente auparavant, je sais par exemple qu'un inventaire est très chronophage, alors pourquoi ne pas me confier cette tâche », suggère celle qui mise notamment sur l'empathie pour gagner la confiance de ses clients.

Soutenue dans ses démarches de création d'activité par la BGE, l'entrepreneuse se déplace dans toute la métropole dijonnaise. « Cette activité est très gratifiante car c'est se rendre utile en faisant de nombreuses rencontres. J'insiste sur le fait que mes services sont ouverts à tous. »

En effet, la plupart des prestations proposées sont éligibles au crédit d'impôt. Les tarifs sont également accessibles car ils varient de 10 à 50 euros. « Je facture à la prestation, à l'heure ou à la journée. Mais toujours sur devis », précise-t-elle.

MILITINE GUINET

◆ contact@mutiservicesdijon.com
Tél : 07 69 48 40 43

Ils bougent.



MAËLLE POÉSY PREND LA DIRECTION DU THÉÂTRE DIJON BOURGOGNE. Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture, en accord avec la ville de Dijon et la région Bourgogne Franche-Comté, a donné son agrément à la proposition de nommer Maëlle Poésy à la direction du Théâtre Dijon-Bourgogne, centre dramatique national. Née en 1984, Maëlle Poésy a été formée à l'école supérieure d'art dramatique du Théâtre national de Strasbourg avant de créer à Dijon la compagnie Crossroad et d'être artiste associée au Théâtre Dijon Bourgogne, au Théâtre de la Cité - CDN Toulouse Occitanie et aux « théâtres de Marseille ». Outre son activité de metteuse en scène en France et à l'étranger, elle intervient comme enseignante à l'École régionale d'acteurs de Cannes et Marseille et à l'Université Bordeaux Montaigne en Licence d'Arts du spectacle. Maëlle Poésy prendra ses fonctions au 1er septembre, succédant ainsi à Benoît Lambert nommé depuis le 1er mars à la Comédie de Saint-Etienne. En arrivant à la tête du TDB, elle entend en faire un instrument capable de bousculer les frontières du théâtre, de la ville et de la région, mais aussi les frontières générationnelles et sociales pour fédérer un public large et diversifié.

CAMPUS MECATEAM A SON NOUVEAU

DIRECTEUR. Frédéric Saunier, 44 ans, prendra la direction de Campus Mecateam à compter du 1er septembre. Cet ancien hydraulicien devenu professeur de maintenance se retire de l'Éducation nationale après treize années d'enseignement. Il sera chargé de superviser et développer l'offre de formations initiales et continues de Campus Mecateam aux côtés de Virginie Bonnin, sous la responsabilité de Frédéric Debleds, directeur général de Mecateamcluster. Sa première mission ? Assurer le lancement d'une nouvelle formation initiale en apprentissage proposée dès la rentrée : la mention complémentaire Maintenance des installations oléohydrauliques et pneumatiques. De nouvelles formations initiales, du BTS à la licence pro, sont actuellement en cours de réflexion, en lien avec la maintenance des engins ferroviaires et mobiles. Il sera plus globalement chargé du suivi pédagogique de toutes les formations initiales, interviendra en tant qu'enseignant sur certains modules et constituera un réseau de formateurs mobilisables sur les différents enseignements. Enfin, il devra aussi réfléchir à une nouvelle offre de formations initiales et continues qui donnent une large place à la pratique.

ENTREPRISES

« Après une année exemplaire, les entreprises se portent bien »

Travaux publics. Malgré une année 2020 touchée par la crise sanitaire et des échéances électorales impactées et retardées, les entreprises des travaux publics se portent bien, l'activité est là et la profession poursuit ses engagements en faveur du développement durable. Seule ombre au tableau, les recrutements... Tour d'horizon avec Vincent Martin, président de la FRTP BFC.



« L'année 2020 a été une année exemplaire pour les travaux publics, tant sur le plan de l'activité que nous avons pu exercer correctement, ce qui nous a conforté dans l'idée que les travaux publics étaient essentiels au pays, que de la part de nos collaborateurs qui eux aussi ont été exemplaires en jouant le jeu, dans cette période de crise et malgré des contraintes sanitaires imposées par les protocoles signés par la profession et les salariés », souligne Vincent Martin. Le président de la Fédération régionale des travaux publics de Bourgogne Franche-Comté (FRTP BFC) l'affirme, « les entreprises des travaux publics se portent globalement bien, et ce grâce à l'ensemble des collaborateurs de chacune de nos entreprises ». Pourtant, l'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire sans précédent. « Un contexte très difficile », résume Vincent Martin qui tient malgré tout à rappeler que les entreprises des travaux publics n'ont été à l'arrêt que six semaines.

ÉCHÉANCES ÉLECTORALES DÉCALÉES MAIS PAS D'ANNÉE BLANCHE

Alors qu'il s'est passé plus de trois mois entre le premier et le second tour des élections municipales, contraignant les conseils fraîchement élus à s'installer durant l'été, « les communes ont peiné à se mettre en route, ce qui fait que nous avons ressenti seulement en début d'année 2021 les retombées liées aux élections municipales, avec les premiers appels d'offres validés par les conseils communautaires fin 2020 ». Le président de la FRTP BFC apportera tout de même une nuance sur les départementales, dont le report des élections « a peu eu d'impact sur nos carnets de commandes puisque les départements avaient déjà voté en début d'année l'ensemble de leurs budgets pour l'année 2021 et globalement sur la région Bourgogne Franche-Comté, la stabilité politique au niveau des départements fait que les budgets votés en début d'année n'ont pas été mis en cause pour l'année 2021 et le mandat à venir. Nous avons pour ainsi dire échappé au phénomène de l'année blanche électorale, ainsi qu'aux gros changements politiques que ce soit au niveau régional mais aussi départemental ».



Attentif au devenir du contrat de plan État/région 2015-2020 dont l'échéance a été repoussée en 2022 et dont le taux de réalisation est proche de 60 %, la FRTP BFC insiste particulièrement sur le plan de relance :

« Il faut des femmes et des hommes pour faire avancer l'économie qui fera ensuite avancer ces femmes et ces hommes ».

« Nous n'avons pour l'instant pas encore vu grand-chose sur les budgets alloués au financement des infrastructures », et de rappeler qu'au niveau national « l'enveloppe dédiée aux travaux publics est de 3,8 milliards d'euros, sur les 100 milliards que représente le plan de relance ». Un constat réalisé sur l'ensemble du territoire français et notam-

ment dû à un manque d'identification des opérations. « Il est aujourd'hui important de sortir des projets parce que toute décision prise aujourd'hui n'entraînera un début de chantier que dans six mois à un an », observe Vincent Martin qui reconnaît toutefois que le lancement des fonds de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et d'équipement des territoires ruraux (DETR) « a été un levier important pour rappeler au bloc communal rural et métropolitain que l'État est là pour aider à financer et à sortir des projets. On a vécu de cela en 2020 et on en vit encore en 2021 ».

DES ENTREPRISES EN BONNE SANTÉ

« Il ne faut pas se leurrer, le "quoi qu'il en coûte" aboutira à des économies. Veillons à ce que les infrastructures restent la priorité parce qu'elles sont primordiales pour participer au dévelop-

pement économique du territoire. » Si les carnets de commandes sont actuellement pleins à six mois pour des travaux de proximité, « les entreprises sont globalement en bonne santé, nous ne craignons aucune défaillance », souligne Vincent Martin qui émet un bémol sur les prêts garantis par l'État que très peu d'entreprises des travaux publics ont souscrits. Le président de la FRTP BFC attire tout de même l'attention sur les pénuries de matières premières : « Même si nous sommes peu concernés, nous pourrions constater des problématiques sur le génie civil avec l'acier qui a pris + 50 % depuis le début de l'année et + 20 % depuis le début de l'été. Il nous faut aussi rester vigilants sur tout ce qui a trait au PVC et PEHD ».

TROIS CENTS POSTES À POURVOIR

Alors que les entreprises des travaux publics ont leur propre école en Bourgogne Franche-Comté, formant

chaque année 400 apprentis, ces derniers manquent toutefois de qualification et peinent à recruter : « Nous estimons à 300, le nombre de postes à pourvoir quotidiennement dans nos entreprises sur la région ».

TRAVAUX PUBLICS ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Enfin, la FRTP BFC et ses partenaires ont dernièrement transformé le Cluster eco-chantier pour créer l'association ecorse TP, à Besançon. « L'objectif est de pouvoir montrer notre savoir-faire en matière de développement durable, confie Vincent Martin. Dans les travaux publics, nous étions précurseurs en matière de recyclage, mais nous ne l'avions jamais trop fait savoir. Cette association permettra aussi de répondre à des appels à projets et de mutualiser les compétences des entreprises pour les faire travailler ensemble ».

ANTONIN TABARD

Écologie. Déjà engagé dans une démarche RSE, le constructeur et éditeur de solutions vidéo Pryntec a mis en place toute une méthodologie d'écoconception avec l'accompagnement de l'Ademe.

Pryntec écoconçoit grâce au soutien de l'Ademe

Corpeau Fleuron français de la construction et de l'édition de solutions vidéo, la société cote-d'orientaise Pryntec qui emploie aujourd'hui 20 ingénieurs R&D a dernièrement sorti un nouveau produit, la borne vidéo mobile S, petite sœur de la borne vidéo mobile. Plus petite et plus légère (sept kilogrammes contre 26), elle a surtout la particularité d'être entièrement écoconçue. « Pour arriver à ce résultat, explique Anne Pirio, responsable marketing chez Pryntec, toute une méthodologie a été mise en place grâce à l'Ademe et repose sur cinq piliers : l'analyse des aspects environnementaux, le brainstorming et la veille, la définition de nos objectifs, l'établissement d'un calendrier (ici, un an et demi) et enfin la réalisation ». Lauréate du trophée Éco-innové 2020, l'entreprise souligne que cette démarche d'écoconception s'inscrit dans une démarche plus vaste de RSE.



À gauche, le produit initial, une borne vidéo mobile, et à droite, le produit retravaillé selon la méthodologie d'écoconception, une borne vidéo mobile S.

« Fort de nos 40 ans de savoir-faire, c'est une priorité que nous avons décidé de nous donner. Mais l'écoconception était aussi une demande de nos clients, et notamment des collectivités », complète Anne Pirio. Si ce nouveau modèle écoconçu à 100 % est aujourd'hui meilleur pour l'environnement et moins cher pour son acquéreur, Pryntec dispose surtout d'une méthodologie duplicable à l'ensemble des produits

qu'elle conçoit. « Un avantage certain », reconnaît sa responsable marketing.

L'ADEME ACCOMPAGNE LES ENTREPRISES

« Cela faisait quelques années que l'Ademe essayait d'accompagner les industriels, confie Cécile Colson, chargée de mission référente en matière d'écoconception au sein de l'Ademe Bourgogne Franche-Comté. Aujourd'hui,

d'aujourd'hui, une entreprise développe un produit ou un service dont elle sait qu'elle peut réduire les impacts... Si elle se pose toutes ces questions dès le début, elle pourra ainsi en réduire considérablement l'impact environnemental ». Pour ce faire, l'Ademe BFC travaille aujourd'hui en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire au contact avec les entreprises, au sein du réseau T2E et de la cellule écoconception de l'Agence économique régionale.

Si depuis le début de l'année 2021, moins de 10 projets ont déjà été accompagnés, l'Ademe estime pouvoir tripler le nombre d'entreprises accompagnées. « Nous avons pour cela formé 13 consultants qui sillonnent la Bourgogne Franche-Comté pour aller à la rencontre des entreprises et à la découverte de leurs besoins. »

ANTONIN TABARD

Chroniques informatiques

EN COLLABORATION AVEC FRANCK HISSBACH, DIRIGEANT DU CABINET INDÉPENDANT E-ZBAC CONSEIL QUI PROPOSE DE DÉCODER/DÉMYSTIFIER DES TERMES TECHNIQUES SOUVENT UTILISÉS MAIS TROP PEU EXPLIQUÉS AVEC DES MOTS SIMPLES.



L'analyse forensique pour comprendre et se défendre

Forensique ce n'est pas un jeu de guerre sur console vidéo mais un terme employé lors d'enquête informatique. L'analyse forensique ou investigation numérique c'est l'exploration du système d'information pour récolter et analyser des traces numériques.

Le terme d'analyse forensique peut être utilisé dans plusieurs domaines.

Dans le cadre d'une enquête judiciaire elle permettra d'obtenir des preuves légales et incontestables.

Dans le domaine de la cybersécurité l'analyse forensique a pour objectif de mieux comprendre les mécanismes utilisés après une attaque informatique.

Les spécialistes très pointus en analyse forensique vont examiner les disques durs, la mémoire de travail la RAM (si les ordinateurs n'ont pas été éteints), les journaux internes d'informations systèmes et les sauvegardes afin d'essayer de reconstituer la ou les attaques malveillantes. Dans certains cas, après l'intervention des experts, vous pourrez prendre les mesures correctrices nécessaires pour restaurer la sécurité, l'accès et la disponibilité du système.

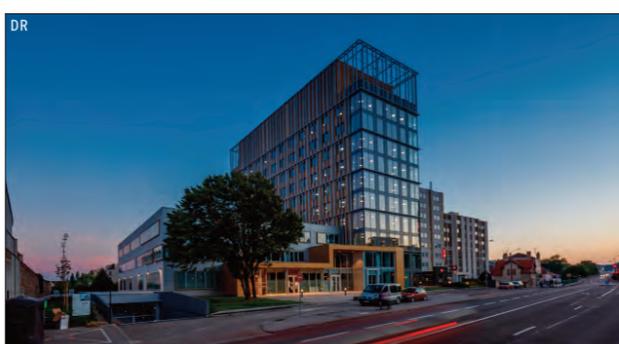
COMPRENDRE C'EST BIEN MAIS ÉVITER C'EST MIEUX Les conséquences d'une cyber-attaque sont toujours problématiques pour la pérennité d'une entreprise. Perte d'exploitation, perte de données, diffusion publique d'informations sensibles, reconstruction informatique. Les meilleures parades face aux menaces restent l'ensemble des actions prises en amont comme, bien connaître son informatique, la prévention auprès des collaborateurs, l'analyse des risques.

Immobilier. La tour Mercure a définitivement laissé place à la tour Sigma. Mi-juin, les équipes de Bouygues Bâtiment Nord-Est et Linkcity Nord-Est ont remis les clés d'un bâtiment intégralement métamorphosé par plus de deux ans de travaux.

Le chantier de la Tour Sigma s'achève après 27 mois de travaux

Dijon Avec ses 11 étages remarquants l'entrée ouest de la ville et jouxtant la gare de Dijon, la tour Mercure a toujours compté, depuis sa conception par Henri Favre au début des années 1970, parmi les ouvrages emblématiques de la ville. Amianté, énergivore et classé IGH, le bâtiment est considéré, 40 ans plus tard, comme dépassé et trop coûteux à exploiter. Alors que l'hypothèse d'une démolition est rapidement écartée, comment redonner une seconde vie à ces 10.000 mètres carrés de bureaux cumulant les contraintes à la fois techniques et juridiques ?

Le projet imaginé par Arte Charpentier, architecte mandataire d'un groupement composé de NM Architectes et d'Art & Fact, emporte l'adhésion de la ville. Il prévoit la neutralisation de deux étages, actant la déclassification IGH. Afin de laisser pénétrer la



lumière et supprimer l'amianté, il faudra également dévêtir le bâtiment de toutes ses façades pour les remplacer par d'autres plus transparentes et contemporaines. À l'extérieur, comme à l'intérieur, la restructuration devra conférer au bâtiment une identité tertiaire, une performance énergétique et une qualité d'usage à la hauteur d'un bâtiment neuf. Le tout avec des charges d'exploitation minimisées pour une mise en adéquation avec le marché local. Fort de ces arguments, Linkcity Nord-Est entame un important travail

de commercialisation qui se conclut en janvier 2019 par la signature de pas moins de 31 actes notariés. Bouygues Bâtiment Nord-Est démarre les travaux le mois suivant avec une première phase de neuf mois qui permettra la rénovation du "Patio" (bâtiment en R+2 accolé à la tour). La seconde phase concernera la tour elle-même et la rénovation de ses 6.600 mètres carrés sur une durée de 15 mois. Le chantier devra subir une interruption de trois mois pour cause de confinement. Les 3.000 mètres carrés de moquette retirés ont été

revalorisés en partenariat avec l'association Emmaüs Norges, soit 12 tonnes de déchets évitées.

Le bâtiment répond aujourd'hui aux critères des certifications Breeam New Construction niveau Good et BBC Rénovation. Elles viennent garantir une performance énergétique et une qualité de l'environnement de travail en pleine adéquation avec les attentes d'aujourd'hui. Alors que la partie Patio est occupée depuis fin 2019, la tour s'apprête à accueillir I-BP (filiale informatique de la Banque Populaire) et ses 300 salariés hautement qualifiés de la filière digitale.

La métamorphose de la Tour Sigma a relevé d'un processus complexe qui a nécessité l'agrégation de compétences et moyens multiples. Elle se révèle désormais comme un bel exemple de reconstruction de la ville sur la ville, contribuant à l'attractivité du territoire.

Solidarité

SADEC AKELYS S'ENGAGE AU PROFIT DES ENFANTS MALADES.

Dimanche 18 juillet, une soixantaine de golfeurs passionnés et généreux ont participé à la compétition organisée par le cabinet d'expertise comptable Sadec Akelys et l'association Happy Dream Child au golf de Norges. Une journée conviviale, des cadeaux pour les vainqueurs et pour les enfants malades pour qui était organisée cette journée, des rêves bientôt exaucés. « Nous sommes fiers de notre réseau qui s'est mobilisé à nos côtés pour la réussite de ce tournoi. Heureux de pouvoir remettre prochainement, au nom de Sadec Akelys, la sommes de 4.000 euros à l'association Happy Dream Child qui œuvre au quotidien pour les réaliser les rêves des enfants malades », précisent Grégoire Hulin et Ludovic Garcin, directeurs associés de Sadec Akelys Dijon.

en bref

COLLECTIVITÉS

La Nièvre, miroir de Notre-Dame de Paris

Patrimoine. À Guéigny, dans la Forêt des Bertranges ont été inaugurées les Futaies Notre-Dame, une opération nationale destinée à valoriser le chêne dans la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame.



Ce n'est pas un hasard si c'est au cœur de la Forêt des Bertranges, deuxième chesnaie de France et ressource historique de la Marine Royale, que s'est déroulé le lancement du réseau des futaies Notre-Dame, un réseau national - et qui s'exporte à l'international - porté par l'association Restaurons Notre-Dame (rND) et destiné à souligner le lien entre les hommes et le chêne et rappeler le rôle du bois dans la construction. Pour Pascal Jacob, fondateur de rND au lendemain de l'incendie de Notre-Dame de Paris : « C'est un miroir de la "Forêt de Notre-Dame" (le nom donné à la charpente de la cathédrale, Ndlr) et aussi une façon de mettre fin aux polémiques sur l'exploitation du bois : la reconstruction de la charpente et de la flèche vont nécessiter 3.500 mètres cubes de bois, soit 1.000 à 1.500 arbres » et précisant que « cela représente deux heures de croissance biologique et un millième du volume exploité annuellement ». De son côté, la députée du Nord et marraine de rND, Anne-Laure Cattelot, auteure du rapport « La forêt et la filière bois à la croisée des chemins, l'arbre des possibles » remis au Premier ministre en juillet 2020, a souligné « le rôle essentiel de l'association qui a su apporter les éléments techniques, scientifiques et historiques pour défendre une reconstruction à l'identique de la charpente mais aussi de la flèche de Viollet-le-Duc », une position qui « reconnaît que les apports architecturaux du XIXe font désormais partie du patrimoine mondial ».

PLUS BELLE TERRE D'EUROPE

Pour Pascal Jacob, petit-fils du fon-



La Futaie des Bertranges a été inaugurée dans la Nièvre et fait désormais partie d'un réseau organisé par l'association Restaurons Notre-Dame et qui à terme en comptera quelque 27. Objectif : permettre la restauration de Notre-Dame de Paris, après le terrible incendie qui en a détruit la charpente et la flèche. (Photos : JDP, sauf mention contraire)

dateur et ex-pdg du groupe nivernais Jacob, spécialisé dans la charpente bois depuis un siècle et précurseur de la construction à ossature bois, ce réseau de futaies a d'abord pour vocation de rappeler le lien séculaire entre les hommes et la forêt et de mieux appréhender le rôle et la gestion du bois, rappelant que « La Nièvre s'est

érigée autour de la forêt des Bertranges que Colbert qualifiait de plus belle terre d'Europe ». Étendue sur quarante hectares sur les 7.600 que compte la Forêt des Bertranges, la futaie des Bertranges se constitue d'un sentier de découverte sis les communes de Poiseux et de Guéigny balisé de panneaux d'informations jusqu'au Chêne Babaud, un chêne abattu en 1993 et vieux de 482 ans et qui porte le nom du fondateur des Forges Royales, Pierre Babaud de la Chaussade qui, au XVIIIe siècle fabriquait des ancres pour la marine.

RENOUER LE LIEN ENTRE L'ARBRE ET L'HOMME

Première futaie d'un réseau qui en comptera au minimum 27 - dont sans doute une au Canada - la Futaie des Bertranges, créée en partenariat avec l'ONF Bourgogne Ouest et les Communes Forestières de la Nièvre, a permis de fédérer tous les métiers autour de la construction, des compagnons, mais également des professionnels de la formation.

Comme l'a rappelé Jean-Pierre Château, maire de Guéigny : « Si l'opéra-



tion est née d'un traumatisme qui a touché le monde entier (l'incendie de Notre-Dame de Paris, Ndlr), ce drame a su fédérer des personnalités telles que Yann Arthus-Bertrand, Stéphane Bern ou l'académicienne Florence Delay, et mettre la forêt au centre des regards du monde entier ». Pour Geneviève Rey, présidente de la commission ressources forestières : « La forêt, l'arbre et le

bois sont présents dans l'imaginaire de tous les peuples, de toutes les sociétés, de toutes les cultures, de toutes les spiritualités, le temps des cathédrales et des forêts sont liées, c'est aussi le temps des hommes ». Une réalité que Jean-Pierre Château résume en deux mots : « Honneur et fidélité ».

ANTOINE GAVORY



INVITÉ

« Ce que nous allons construire est sans précédent »

Territoire. Fin mai, le maire d'Auxerre et président de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois dévoilait un ambitieux projet de territoire qui doit mobiliser quelques 200 millions d'euros d'argent public lors des dix prochaines années.

Pour *Le Journal du palais*, Crescent Marault précise les grandes lignes de cette feuille de route dont l'objectif est de donner au chef-lieu du département de l'Yonne les moyens de relever les grands défis de demain.



Le Journal du Palais. Parmi les projets emblématiques

du programme *Transformons l'Auxerrois*, la réhabilitation de la friche industrielle « Batardeau-Montardoins » représente un énorme défi urbain. Quels en sont les contours ?

♦ **Crescent Marault.** Sur ces 17 hectares qui comprennent les silos désaffectés situés à proximité de l'Yonne et les anciennes installations de l'usine Guilliet, nous avons voulu penser la ville de demain. Aujourd'hui, à l'aune des changements climatiques et des nouveaux enjeux de société, notre volonté est d'imaginer un quartier qui soit à la fois mixte, innovant et durable. D'une part, avec des partenaires privés et avec le soutien de l'État à travers le « fonds friches », nous allons proposer des locaux d'activités mais aussi des commerces et des services. D'autre part, nous voulons y créer un lieu de vie qui répond aux standards *Autonomous Building of Citizens* (ABC). L'utilisation des énergies renouvelables et les efforts de préservation de la ressource en eau, notamment, vont nous permettre d'imaginer le premier quartier totalement autonome en énergie de Bourgogne Franche-Comté.

♦ **Annoncé depuis des années, le contournement sud d'Auxerre figure dans ce projet. Qu'en est-il aujourd'hui ?**

♦ Je suis confiant quant à sa réalisation. Nous attendons la réponse de l'État en septembre. Cette déviation représente un investissement proche de 100 millions d'euros dont 20 millions financés par la ville et l'agglomération. Tout le monde souhaite ce contournement que nous voulons interconnecter à la N77 avec un troisième échangeur autoroutier. Il s'agit d'une approche globale et stratégique : cela nous permettrait d'éviter 4.000 à 5.000 véhicules par jour en centre-ville et autant de nuisances.

Comme je suis tout aussi confiant pour le renforcement de l'attrac-

VILLE D'AUXERRE



Crescent Marault, maire d'Auxerre et président de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois.

tivité de l'aéroport Auxerre-Branches. Est-ce qu'une agglomération dynamique peut se passer d'une telle infrastructure ? Il n'existe que trois aéroports en Bourgogne Franche-Comté. Celui d'Auxerre est un atout majeur pour son développement économique.

♦ **Le tourisme fait partie des leviers économiques importants de ce plan de territoire, notamment avec l'abbaye Saint-Germain qui doit devenir un site d'exception accueillant 200.000 visiteurs par an. Pouvez-vous nous en dire plus ?**

♦ Jusqu'en 1995, il existait des projets pour faire de ce site remarquable un élément d'attractivité touristique incontournable du territoire, à l'image de la basilique Sainte-Marie-Madeleine de Vézelay ou du château-fort de Guédelon. Aujourd'hui, la majeure partie de ce site est inaccessible au public alors qu'il possède un potentiel inestimable avec ses 1.400 ans d'Histoire, aux pieds du vignoble du Clos de la Chaînette et du port. Pour le remettre aux normes actuelles et créer un environ-

nement muséal qui mettrait en valeur la nécropole, 10 à 12 millions

« Auxerre et l'Auxerrois doivent saisir l'opportunité offerte par le Plan de relance pour devenir une ville moyenne innovante et attractive ».

d'euros sont nécessaires. Sa réhabilitation sera un immense évé-

ment.

Par ailleurs, le redimensionnement du port d'Auxerre qui n'est pas aujourd'hui à la hauteur des enjeux du tourisme fluvial est indispensable. En partenariat avec Voies navigables de France (VNF), nous allons nous entourer d'un opérateur privé de référence pour passer de 85 à 250 anneaux. La demande touristique existe. Nous sommes la porte d'entrée du canal du Nivernais qui est le deuxième canal le plus emprunté d'Europe.

♦ **La pierre angulaire de ce projet est la création du hub dédié au développement de la filière de l'hydrogène vert. Vous avez pris le temps avant de vous prononcer. Pourquoi ?**

♦ C'est l'une des pierres angulaires au même titre que la redynamisation des commerces du centre-ville, la mise en place du Plan d'alimentation territorial (PAT) qui va favoriser les circuits courts, le programme mené dans le cadre de l'Anru pour lequel nous allons mobiliser 150 millions d'euros, du jamais vu, ou l'Écopôle de Venoy sur lequel nous valoriserons les déchets pour créer le combustible de demain, le CSR (Combustible solide de récupération), en misant sur l'économie circulaire...

Le projet hydrogène (lire par ailleurs) est né d'une volonté du conseil régional de développer cette filière à Auxerre, acceptée par la pré-cédente majorité. Lorsque nous avons hérité de ce dossier, il apparaissait un surcoût d'exploitation alors même que l'achat des cinq bus à hydrogène représentait un investissement très important (3,125 millions d'euros). De plus, il était prévu que les bus soient livrés avant la mise en service de la station d'avitaillement sans pour autant développer cette technologie sur notre territoire...

En octobre dernier, la communauté d'agglomération a répondu à un appel d'offres de l'État baptisé « Hub Hydrogène », que nous avons obtenu. Nous avons redimensionné ce pro-



VILLE D'AUXERRE

Séparés par l'Yonne qui traverse la ville d'Auxerre, les quartiers de Batardeau et de Montardoins abritent une friche industrielle qui va bénéficier d'un important projet de réhabilitation en vue de devenir le premier quartier autonome en énergie de la région Bourgogne Franche-Comté.

jet afin de structurer un véritable écosystème autour de cette énergie verte qui prend en compte ses débouchés ainsi que les secteurs de la maintenance et de l'innovation. Nous avons fédéré une cinquantaine d'entreprises locales et d'ores et déjà une dizaine se sont engagées sur cette voie.

♦ **Comment sera l'Auxerrois en 2031, selon vous ?**

♦ Pendant des années, nous nous sommes résignés à appartenir à cette « diagonale du vide » à tel point que nous avons disparu des radars... Auxerre et l'Auxerrois - car Auxerre n'est finalement que la capitale de l'équipe - doivent saisir l'opportunité offerte par le Plan de relance gouvernemental pour devenir une ville moyenne innovante et attractive. Avec ce projet de territoire

et dans le cadre des partenariats publics-privés, un milliard d'euros va être injecté sans augmenter la pression fiscale. Ce que nous allons construire dans l'Auxerrois est sans précédent.

STÉPHANE BOURDIER

♦ Plus d'informations sur : agglo-auxerrois.fr

Le hub hydrogène inauguré à la rentrée



VILLE D'AUXERRE

Vendredi 5 mars dernier, Crescent Marault a présenté l'écosystème territorial hydrogène de l'Auxerrois à Jean-Baptiste Lemoyne et Jean-Baptiste Djebbari, aux côtés de Marie-Guite Dufay et des Pdg de la SNCF, EDF et Alstom.

■ Située avenue de la Turgotine, sur les anciens dépôts Shell, la station d'avitaillement en hydrogène vert sera opérationnelle dès septembre. Construite par l'entreprise CP3, filiale d'EDF, elle sera en capacité de produire, dans un premier temps, 400 kilos par jour d'hydrogène vert par électrolyse. Elle va alimenter les cinq bus de la ligne 1 du réseau intra-urbain Léo ainsi que les véhicules utilitaires équipés. En 2024, sa production devrait doubler afin, notamment, d'avitailer les trois rames SNCF affrétées par le conseil régional mais aussi pour répondre aux usages industriel, fluvial ou stationnaire.

ABONNEZ-VOUS !

- ➔ 52 NUMÉROS DU JOURNAL DU PALAIS
- + VERSION NUMÉRIQUE
- + SUPPLÉMENTS THÉMATIQUES ET HORS-SÉRIES

À partir de **40€***



NOS OFFRES D'ABONNEMENT

- Je m'abonne pour **1 an au prix de 40 €***
(*offre valable uniquement avec prélèvement automatique, par tacite reconduction annuelle sauf avis contraire de votre part 1 mois avant la date d'échéance de votre abonnement (joindre un RIB))
 - Je m'abonne pour **1 an au prix de 48,30 €****
 - Je m'abonne pour **2 ans au prix de 70 €****
 - Je m'abonne pour **3 ans au prix de 110 €****
(Virement - Mandat - CB - Chèque à l'ordre du Journal du Palais)
- Offres valables jusqu'au 31/12/2021

BULLETIN D'ABONNEMENT À RETOURNER À :
Journal du Palais - Service abonnement
2B Avenue de Marbotte - 21000 DIJON
abonnement.jdp@forumeco.com - www.journal-du-palais.fr

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/78 (art.27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions commerciales d'autres entreprises. Dans le cas contraire, merci de nous contacter.

N° d'abonné (si déjà abonné) : JP _____

Société : _____

M. Mme Mlle

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal, Ville : _____

Tél. : _____

E-mail : _____

Activité : _____

Signature : _____



Opinions

« La France n'a pas réussi à défendre ses engagements »

CÉDRIC PERRIN, SÉNATEUR DU TERRITOIRE DE BELFORT

La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a tranché jeudi 15 juillet la question du périmètre d'application d'une directive européenne (2003/88/CE sur le temps de travail) qui régleme temps de travail et temps de repos des ressortissants de l'Union européenne. Selon la CJUE, les militaires des États membres sont assujettis au même droit du travail que n'importe quel travailleur, sauf en opération.

Redoutant une telle décision, Cédric Perrin, sénateur du Territoire de Belfort, vice-président de la commission des affaires étrangères, des forces armées et de la défense, alertait déjà le 3 février 2021, à l'occasion des questions au

Gouvernement, Florence Parly, ministre des armées, sur les conclusions de l'avocat général de la CJUE qui plaide en faveur d'une application de cette directive aux militaires.

« Mes craintes ont été confirmées. Les conséquences pour la France sont potentiellement désastreuses et l'organisation de nos forces sera inévitablement fragilisée », regrette le sénateur, qui rappelle que « la continuité, la permanence et l'efficacité dans l'action de nos militaires imposent un mode d'organisation incompatible avec le système prévu par la directive notamment parce que son engagement est bien plus élevé que celui de n'importe quel autre état européen, mais aussi parce qu'elle est entièrement

professionnalisée, contrairement à d'autres armées ».

En février, Florence Parly s'était dite « farouchement opposée » aux conclusions de l'avocat général et le Président de la République exprimait le 13 juillet dernier sa détermination pour que nos forces ne soient pas concernées par la directive. Il pointait une Europe qui « conduit à renier ce qui nous défend », et il ajoutait « nous tiendrons bon jusqu'au bout ». « Cette décision de la CJUE jette une lumière crue sur le double langage de nos autorités qui ne craignent pas d'user et d'abuser du ton martial, mais pas contre ceux qui fragilisent nos armées », déplore Cédric Perrin.

Retour aux 90 kilomètres-heure

FRANÇOIS SAUVADET, PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CÔTE-D'OR

La fédération nationale de la Ligue contre la violence routière avait déjà saisi en mars 2020 le Tribunal administratif de Dijon pour faire annuler 45 arrêtés du président François Sauvadet réglementant la vitesse sur des sections de routes départementales. Le tribunal avait alors rejeté la demande de la Fédération, au motif que cette dernière n'avait pas, au vu de ses statuts, qualité pour demander l'annulation des arrêtés en question et lui indiquant, en substance, se tromper de cible. À l'instar de nombreux de ses homologues, François Sauvadet avait en effet saisi l'opportunité qui lui était donnée avec la promulgation de la loi d'orientation des mobilités de décembre 2019 prévoyant que les départements puissent déroger à la règle des 80 km/h sur les routes départementales relevant de leur compétence.

Le Tribunal administratif de Dijon n'avait donc rien trouvé à redire aux décisions prises par le département de la Côte-d'Or, pour qui

la question de la sécurité routière est prioritaire, invitant en substance la Fédération à attaquer la loi de décembre 2019, et donc l'État, plutôt que la collectivité départementale qui ne fait qu'appliquer ladite loi. La procédure en appel, auprès de la Cour administrative ad hoc à Lyon, a produit les mêmes effets : la requête de la fédération a été de nouveau rejetée.

« Je regrette que la fédération nationale de la Ligue contre la violence routière s'enferme dans sa position, refusant de reconnaître que la sécurité routière prime sur toutes nos décisions en matière d'aménagement routiers. Pour preuve, j'ai créé en février 2020 un Observatoire départemental de la sécurité routière, un nouvel outil pour compléter les dispositifs existants et pour avoir un suivi transparent de l'accidentologie sur les routes départementales, hors agglomérations », poursuit le président.

Cet observatoire permet de suivre et d'analyser objectivement l'accidentologie sur les routes départementales, à apprécier l'inci-

dence du retour aux 90 km/h sur les routes concernées et à ajuster, si besoin, la politique menée en matière de prévention et de sécurité routière. Le département a présenté en mars 2021 un bilan de l'accidentologie sur les routes départementales en nette baisse depuis plusieurs années, notamment pour ce qui est de la mortalité. Chaque décès est un drame de trop, mais on note que, depuis plusieurs années, le nombre de morts sur les routes départementales baisse fortement en Côte-d'Or.

Le président du département maintiendra les efforts de la collectivité pour que la tendance baissière se poursuive : « Cette année, le département investit 32,7 millions d'euros sur ses routes départementales pour fluidifier et sécuriser les déplacements des Côte-d'Oriens. La sécurité est notre affaire à tous, à condition que nous travaillions tous ensemble sur les vrais enjeux, notamment celui du comportement des usagers sur les routes ».

Le regard de Faro



Le billet

PAR ANTONIN TABARD

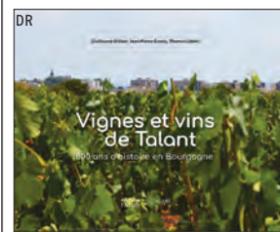
La France se relance !



Depuis plusieurs mois maintenant le mot « relance » est sur toutes les lèvres. Il faut dire que le Président de la République l'avait annoncé, le « quoi qu'il en coûte » a bien un coût réel, du moins pour la relance économique du pays : 100 milliards d'euros ! Un investissement qui semble déjà porter ses fruits, pour si peu qu'il y soit pour quelque chose. Vendredi 30 juillet, l'Insee a publié sa nouvelle estimation des comptes nationaux trimestriels et après plus d'un an de crise sanitaire mettant en berne l'économie du pays, la France voit enfin en vert. En effet, cette note nous apprend que le produit intérieur brut (PIB) se redresse au deuxième trimestre 2021 (+ 0,9 %), après s'être stabilisé au trimestre précédent. Un résultat supérieur aux attentes de l'institution, puisque cette dernière était partie sur une hausse de 0,7 %. Autre bonne nouvelle pour l'économie nationale, les statisticiens de l'Insee estiment même que le PIB se rapprocherait de son niveau d'avant-crise. Il comblerait en effet plus d'un cinquième de l'écart restant fin 2020 par rapport à son niveau d'avant-crise (- 3,3 % par rapport aux quatre trimestres précédents). Effet de la levée des restrictions sanitaires ? L'arrivée du pass sanitaire aura-t-il un nouvel impact ? À l'heure actuelle et au vu des données des deux premiers trimestres, l'Insee table sur une croissance de 6 % en 2021, après une récession de 7,9 % enregistrée en 2020. Des prévisions relativement proches de celles de la Banque de France (+ 5,75 %) et du FMI (+ 5,8 %).

Le coin bouquins

VIGNES ET VINS DE TALANT.



À partir de documents d'archives inédits mais aussi des traces sur le terrain, cet ouvrage emmène le lecteur à la découverte du passé viticole de Talant, une ville nouvelle et

fortifiée fondée sur les hauteurs de Dijon en 1208 par le duc de Bourgogne Eudes III. Avec 26 hectares de vignes, le domaine ducal de Talant constitue au Moyen Âge l'un des quatre grands vignobles produisant les vins bus à la cour de Bourgogne et offerts en cadeaux diplomatiques aux grands personnages du royaume.

Si Talant a connu ses plus belles heures sous la dynastie des ducs Valois (1367-1477), c'est au XIXe siècle que le vignoble talantais atteint sa plus grande extension, avec près de 190 hectares plantés en gamay en 1830 et 75 % des ménages qui se déclarent vigneron.

Alors qu'ils auraient pu prétendre devenir de grands climats, le Clos Meunier, le Clos Marosse ou encore le Clos Marchand ont été morcelés et délaissés pour finalement disparaître sous les habitations. Aujourd'hui, à l'image de nombreux autres vignobles urbains, le vignoble de Talant est en plein renouveau...

♦ Éditions Faton, 144 pages, 29 euros.

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Suivant l'Arrêté du Ministère de la Culture et de la Communication en date du 7 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012, relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au millimètre colonne des annonces légales du Journal du Palais de Bourgogne Franche-Comté est fixé à 1,78 € HT pour le département de la Côte d'Or (21), pour l'année 2021

Le tarif des annonces est ensuite calculé suivant les prescriptions et la présentation imposés par ledit Arrêté.

Actulegales.fr

L'intégralité des annonces légales parues depuis le 01/01/2010 dans la presse quotidienne et hebdomadaire habilitée est consultable en permanence et librement sur actulegales.fr



Nous nous chargeons de vos annonces à faire paraître dans la France entière, notamment chez nos collègues appartenant comme nous à la presse économique au sein du Réseau Hebdo Eco.

TOUT

le Journal du Palais

EN LIGNE

Retrouvez désormais toute l'actualité économique de la région et bien plus encore sur journal-du-palais.fr



le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional habilité par arrêté préfectoral à publier les annonces légales dans le département de la Côte d'Or
JOURNAL DU PALAIS de BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56
Site internet : www.forumeco.fr

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations
Directeur de la publication : Michel GUYOMARD
Directrice : Claire LESPRIT
Rédacteur en chef : Antonin TABARD
Rédaction : Frédéric CHEVALIER - Militine GUINET

Parution le lundi - Prix du numéro : 1,50 €
Abonnement annuel : 69 €



Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polignon Pla de L'Estany s/n
1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1123 I 83851

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@forumeco.com
Rédaction : redaction.jdp@forumeco.com

Ventes aux enchères



SCP BERGERET & ASSOCIES

Avocat à la cour
14 rue Marey - 21200 BEAUNE
03 80 22 72 34

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

MERCREDI 29 septembre 2021 à 10 H 45

A l'audience du Juge de l'exécution du tribunal judiciaire de DIJON
Cité Judiciaire, 13 boulevard Clémenceau à DIJON

Commune de CHAMPIGNOLLES (21230)
Maison de village ancienne comportant au rez-de-chaussée : une grande pièce à usage de cuisine-salle à manger, un grand salon, un cabinet d'aisance situé sous la montée d'escalier.
Au premier étage : trois chambres, une salle de bains et un accès au grenier
Section A n° 562, Section A n° 563, Section A n° 564, Section A n° 568, Section A n° 570, Section A n° 571, Section A n° 578, Section A n° 579 et Section A n° 580 pour une contenance de 10 ares 79 centiares (surface au sol environ 75,42 m² ; surface habitable 328,19 m² ;
Surface des annexes : garage 65,56 m² et cave 38,83 m²)
MISE A PRIX : 31.500 € (trente et un mille cinq cent euros)
LES ENCHERES NE PEUVENT ETRE PORTEES QUE PAR UN AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DE DIJON
Etant précisé que cette vente aura lieu aux clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente dressé par la SCP BERGERET & ASSOCIES
Visite : Mardi 7 septembre 2021 à 14 h 30 par la SCP LAMBERT-ABEL, Huissiers de justice à Beaune
Pour tous renseignements s'adresser :
- uniquement le matin : au Secréariat Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Dijon où se trouve déposé le cahier des conditions de la vente qui peut y être consulté, après prise de rendez-vous préalable auprès de Madame la Greffière (03.80.70.46.94)
- à la SCP BERGERET & ASSOCIÉS (03.80.22.72.34)
L2100838

Procédures adaptées

COMMUNE DE SAINT AUBIN (21190)

Avis d'appel public à la concurrence
N° d'affaire : 21.210.541.2021.1

Consultation
1 - Identification de la collectivité qui passe le marché : Commune de Saint Aubin 2 rue Paradis - 21190 SAINT AUBIN
Tél/Fax : 03.80.21.38.36. courriel : mairiesaintaubin21@wanadoo.fr. Adresse du profil acheteur : www.marches.ternum-bfc.fr
2 - Procédure de passation du marché : Marché à procédure adaptée en application des articles L1111-1 (art 4) et L2123-1 (art 42 2°), et des articles R2123-4 et R2123-5 (art 27) du code de la commande publique.
3 - Objet du marché : Travaux de voirie : travaux de réfection de la rue de la Fontenotte au hameau de Gamay. Les travaux sont répartis en 1 lot.
1. Aménagement de voirie : Code CPV -45233200-1
Délai d'exécution :
- Lot 1 voirie, tranche ferme : 1(un) mois de préparation et 2 (deux) mois d'exécution.
- Tranche optionnelle : 1 (un) mois de préparation et 2 (un mois) d'exécution.
4 - Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse selon les critères énoncés dans le règlement de la consultation.
5 - Date de l'envoi de l'avis à la publication : 29 Juillet 2021
6 - Date limite de réception des offres : 17 septembre 2021 à 12 h 00.
7 - Lieu où l'on peut retirer le dossier :
Le dossier peut être téléchargé sur le profil acheteur de la commune avec le lien suivant : www.marches.ternum-bfc.fr
8 - Renseignements :
Techniques : Cabinet MERLIN, 12 rue de Gray - 21000 Dijon
Administratifs : Maison de l'Intercommunalité. Plateforme Ressources, 14 Rue Philippe Trinquet - BP 40288 - 21208 BEAUNE
Cedex. Tél. 03.80.24.58.86.
L2101018

Annances légales

Tous les appels d'offres de votre département sur <http://ao.forumeco.fr>



COMMUNAUTE DE COMMUNES NORGE ET TILLE

Avis d'appel public à la concurrence Marché public de services à procédure adaptée

Organisation et gestion du transport à la demande

1. Identification de l'organisme qui passe le marché : Communauté de communes NORGE ET TILLE, 47 route de Norges - 21560 BRETIGNY. Tél : 03 80 35 53 99 - contact@norgeettille.fr
2. Procédure de passation : Procédure adaptée passée en application de l'article L2123-1 et R2123-4 du code de la commande publique (CCP).
3. Objet du marché : Organisation et gestion du transport à la demande de la communauté de communes NORGE ET TILLE à partir du 1^{er} octobre 2021.
4. Caractéristiques du marché : Le prestataire devra assurer un transport d'adresse à adresse, sur réservation, sur le territoire de la communauté de communes, 5 jours par semaine du lundi au vendredi (option d'une 6^{ème} Journée : Samedi). Il devra aussi déposer les usagers à des arrêts à l'extérieur du territoire afin de connecter les réseaux de bus Divia et Mobigo. Il devra suivre les recommandations de la Région en matière de coût du ticket, et d'accessibilité du service aux personnes à mobilité réduite. Il devra mettre à disposition, au minimum un véhicule 8 places, dédié et personnalisé. Il se chargera des réservations et de la publicité auprès des usagers.
5. Durée du marché : 2 ans à compter du 1^{er} octobre 2021
6. Modalités d'obtention du dossier : Les documents sont téléchargeables depuis la plateforme marchés sécurisés, sous le code : CC-Norge-et-Tille_21_20210723W2_01.
7. Justifications et pièces à fournir : Se reporter au règlement de la consultation
8. Modalités de remise des offres : Se reporter au règlement de la consultation
9. Transmission des offres : Les offres, rédigées en langue française, seront adressées via la plateforme Marchés Sécurisés.
10. Voies et délais de recours : Dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision de rejet de leur candidature ou de leur offre, les candidats ont la possibilité de saisir le Tribunal administratif de Dijon (22 Rue d'Assas - 21000 Dijon) d'un recours pour excès de pouvoir contre ladite décision, contre le contrat et contre les autres actes détachables du marché, en application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative. Avant la signature du marché, la présente procédure de passation peut également être contestée devant le même tribunal administratif, sur le fondement de l'article L. 551-1 du code de justice administrative
11. Date limite de réception des offres : 18/08/2021 à 12h00.
12. Date d'envoi à la parution : Le 23 juillet 2021
13. Renseignements : Mme LEBLANC, 03.80.35.53.99, contact@norgeettille.fr L2100912



VILLE DE SAINT-APOLLINAIRE

Avis d'appel à la concurrence

Nom et adresse de l'organisme acheteur :
VILLE DE SAINT-APOLLINAIRE
650 rue de Moirey - 21850 SAINT-APOLLINAIRE,
Tél : 03.80.72.99.99 - Fax : 03.80.72.99.90
Courriel : contact@ville-st-apolinaire.fr
Objet du marché : Travaux d'aménagement du cimetière - Paysager
Type de marché : Travaux
Conditions de participation : Les justificatifs à produire sont précisés dans le règlement de consultation.
Critère d'attribution : selon critères énoncés dans le règlement de consultation.
Type de procédure : Procédure adaptée
Date limite de réception des offres : Le 10 septembre à 18 h
Conditions de remise des offres : Les offres seront déposées exclusivement par voie dématérialisée sur : <https://www.ternum-bfc.fr>, avant la date et l'heure limites fixées ci-dessus.
Renseignements complémentaires : Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable, sur le profil d'acheteur (<https://www.ternum-bfc.fr>), référence 2021CT05
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Dijon - 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon
Date d'envoi à la publication : Le 30 juillet 2021.
L2101021



Le Journal du Palais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

En version numérique

COMMENT FAIRE ?

Vous êtes abonné au Journal du Palais ?

Découvrez votre hebdomadaire économique et juridique régional en version numérique.

Désormais, le Journal du Palais se lit en ligne

Chaque lundi matin, recevez notre newsletter et accédez, sans coût supplémentaire, à l'édition numérique du Journal du Palais en vous connectant sur notre site.

· Cliquez sur le lien figurant dans la newsletter

· Indiquez votre identifiant (adresse mail) ainsi que votre numéro d'abonné figurant sur l'emballage du journal que vous recevez chaque semaine

· Lisez l'intégralité du Journal du Palais sur votre smartphone, tablette ou ordinateur.

Si vous n'avez pas reçu la newsletter, ou si vous ne connaissez pas vos identifiants, veuillez nous envoyer votre adresse mail à l'adresse suivante : abonnement.jdp@forumeco.com et nous vous répondrons au plus vite.

le Journal du Palais
L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - [79^e année] - GROUPE FORUMÉCO - DE BOURGOGNE

Administrations, Avocats, Chefs d'entreprises,
Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...

Nos services sont à votre disposition pour
traiter au mieux vos publications.

Envoyez vos annonces d'insertions judiciaires et légales
par mail : annoncelegale.jdp@forumeco.com

L'information économique de proximité au service des professionnels

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Côte d'Or

VENTE CESSION
ATTRIBUTION
D'APPORTS

LEGATIS
DIJON - QUETIGNY

SAIN PAIN / L'INSTANT GOURMAND

Suivant acte reçu par Maître VIARD, Notaire à DIJON, le 6/07/2021, enregistré au SPFE de DIJON1 le 13/07/2021, Dossier 202100067964, référence 2104P01 2021N1512, contenant cession par la société dénommée « L'INSTANT GOURMAND », entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 25.000,00 €, et le siège social est à DIJON (21000), 162 bis rue d'Auxonne, immatriculée sous le N°SIREN 803 637 404 R.C.S. de DIJON à la société « SAIN PAIN », société par actions simplifiée, au capital de 40.000,00 €, et le siège social est à DIJON (21000), 162 b rue d'Auxonne SIREN N° 900 117 060 R.C.S. DIJON, d'un fonds artisanal de boulangerie pâtisserie, exploité à DIJON, 162 bis rue d'Auxonne, connu sous l'enseigne « L'INSTANT GOURMAND », pour lequel le CEDANT est identifié sous le N° 803 637 404 R.C.S. DIJON, Moyennant le prix principal de 204.442,83 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 105.000,00 €, au matériel pour 95.000,00 € et aux marchandises pour 4.442,83€.

Entrée en jouissance :
Rétroactivement au 01/07/2021.

Opposition : Me VIARD, Notaire à DIJON (21000), 23 rue Buffon dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au B.O.D.A.C.C.

Pour unique insertion. Le Notaire.
L2100921

CONSTITUTION
DE SOCIETE

ECA
Nexia

THING

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BEAUNE en date du 28/07/2021, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : THING.
SIEGE SOCIAL : 8 Place Madeleine, BEAUNE (21200).

OBJET : L'activité de consultant en marketing, gestion commerciale, vente et distribution ;
L'activité d'agent commercial ;
L'achat et la vente de vins et spiritueux ;
L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.
CAPITAL : 5.000 €.

PRESIDENT : Monsieur Thibault JACQUET, demeurant 8 Place Madeleine, BEAUNE (Côte d'Or),
AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : au R.C.S. de DIJON.
Pour avis, le Président.
L2100972

Envoyer vos annonces par e-mail, pensez à l'environnement.

LAUREAU NOTAIRES
23 rue Jacques Cellerier - 21000 DIJON

MFC

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître MUGNERET le 23/07/2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : MFC.
SIEGE SOCIAL : 6 Rue du château d'eau - 21130 FLAGEY LES AUXONNE.
DUREE : 99 ans.

OBJET : l'acquisition, l'apport, la propriété, la mise en valeur, l'aménagement, l'administration et la gestion de tous biens et droits immobiliers.

CAPITAL SOCIAL : 1.600 €.
APPORTS EN NUMERAIRE : 1.600 €.

GERANCE : Monsieur Baptiste FOURNIER et Madame Elena COMTE, son épouse, demeurant à FLAGEY LES AUXONNE, 6 rue du château d'eau.

CLAUDE D'AGREMENT : toute cession de part est soumise à l'agrément des associés statuant à l'unanimité.

Immatriculation : R.C.S. DIJON.
Pour avis B.MUGNERET
L2100940

SYSTEMIS CONSEIL
Tax & Legal
Avocats
9 bd de Sévigné - 21000 DIJON

AQUILA

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros
Siège social :
Lieudit Vers le Moulin à Vent
21230 CUSSY LE CHATEL
R.C.S. Dijon

Avis de constitution

Par acte SSP en date du 24/07/21, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.

OBJET : Entretien et création d'espaces verts, parcs, jardins, terrasses ; achat, vente en gros et au détail de plantes, fleurs et objets de jardins et décorations.

DENOMINATION SOCIALE : AQUILA.
SIEGE SOCIAL : Lieudit Vers le Moulin à Vent - 21230 CUSSY LE CHATEL.

CAPITAL : 1.000 € divisé en 1000 actions de 1 € chacune.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROITS DE VOTE : Toute action donne droit dans les bénéfices et à l'actif social, à une part nette proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente.

AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la Société qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. Les cessions d'actions entre associés, au profit des conjoints, des ascendants et descendants sont libres.

PRESIDENT : M. Romain CHAMPY, né le 06 juillet 1988 à DIJON (21), demeurant Lieudit Vers le Moulin à Vent 21230 CUSSY LE CHATEL

La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON (21).
Pour avis, le président.
L2100924

MERCERIE MIMOSA

Avis de constitution : Acte sous signature privée du 09/08/2021, MERCERIE MIMOSA SARL au capital de 5.000 €, siège social : 11 rue Auguste Comte - 21000 DIJON. Commerce de mercerie boutique et vente en ligne, vente de tissus et d'articles divers servant aux travaux de couture, cours de couture, organisation d'événements privés sur le thème du tricot et de la couture. 99 ans. GERANCE : Mme Cathy BERNARDIN, (4 rue Docteur Calmette - 21000 DIJON). Immat. R.C.S. DIJON.
L2100581

Notaires
JOUFFROY NOTAIRES
43 rue Devosge à DIJON

JLS

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Sébastien MIGNEREY, Notaire à DIJON, le 23 juillet 2021, il a été constitué pour une durée de 99 années, une Société Civile, dénommée JLS, au capital de 1.000,00 Euros, constituée exclusivement d'apports en numéraire, dont le siège social a été fixé à DIJON (21000), 14 rue Gagnereaux.

Ayant pour objet :

- La propriété, l'administration et l'exploitation, directe ou indirecte, de tous immeubles bâtis ou non bâtis, dont elle pourra devenir propriétaire,
- L'acquisition, la détention et la gestion de valeurs mobilières et de produits financiers, la souscription et la détention de produits d'assurance et ou de capitalisation.

Toute transmission de parts à des personnes non associées doit être agréée par l'Assemblée Générale statuant à la majorité des trois-quarts du capital social.

Monsieur Jean Luc LAMBEY demeurant à TORPES (Saône-et-Loire), Moulin des Prés, a été désigné en qualité de gérant.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis : S. MIGNEREY.
L2100943

LA MAISON DU SPORT SANTE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à QUETIGNY du 23/07/2021: il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société d'exercice libéral par actions simplifiée de masseur-kinésithérapeute

DENOMINATION : LA MAISON DU SPORT SANTE.

SIEGE : 4 rue des Peupliers - 21800 QUETIGNY.

DUREE : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
CAPITAL : 2.000 €.

OBJET : L'exercice de l'activité de sport santé sur ordonnance (prévention, évaluation, accompagnement) en vue de la pratique d'une activité physique adaptée encadrée par un kinésithérapeute et des personnes titulaires d'une licence en Sciences Techniques des Activités Physiques et Sportives avec une spécialisation activité physique adaptée et santé (APAS) et tournée vers un public souffrant de pathologies, dans un but de maintien, de prévention et/ou d'amélioration de l'état de santé ;
Le conseil en diététique et en nutrition.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

AGREMENT : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés, conformément à l'article 10 de la loi 90-1258 du 31 décembre 1990 et selon la procédure prévue par l'article L. 228-24 du code de commerce.

PRESIDENT : Madame Habiba BOUZIANE, demeurant 4 bis rue des Peupliers - 21800 QUETIGNY.

La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.
Pour avis : Le Président.
L2100913

Suivant acte reçu par Maître Edouard LAMOUR, Notaire Associé le 23 juillet 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : JONABEL
FORME : Société civile, régie par les dispositions du Titre IX du Livre III du code civil.

SIEGE SOCIAL : 47 impasse des plantes des champs - 21200 BEAUNE.

OBJET : Acquisition, administration, gestion de tous biens immobiliers.

DUREE : 99 ans.

CAPITAL : 2.000,00 €.

GERANCE : Monsieur Jonathan Christian HEITZMANN, et Madame Isabel DELIJAJSCHNEIDER, demeurant ensemble à BEAUNE (21200) 47 impasse des plantes des champs.

Immatriculation auprès du greffe de tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis.
L2100978

LEGI Société d'avocats
CONSEILS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

CEN

SARL au capital de 60.000 Euros
Siège social :
18 rue Pauline Kergomard - 21000 DIJON

Par ASSP du 23/07/21, il a été constitué la société : FORME : SARL.
DENOMINATION : CEN.
CAPITAL : 60.000 €.
DUREE : 99 ans
SIEGE : 18 rue Pauline Kergomard - 21000 DIJON

OBJET : conception et la mise en œuvre de recherches cliniques ; Evaluation de produits de santé

- GERANCE : Georges MAYEUX demeurant
45Ter boulevard Thiers - 21000 DIJON.
Immatriculation R.C.S. DIJON.
L2100933

NOE

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Julien BONICHOT, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à BEAUNE, 66 rue du Faubourg Saint Nicolas, le 12 juillet 2021 a été constituée une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :

Toute activité d'achat et de vente de raisin, de vin, de matériels permettant la vinification, l'exploitation, la récolte de raisin, le négoce en gros ou de détail en France et à l'étranger de vins et spiritueux et de toutes activités connexes ou nécessaires à cet effet

DENOMINATION : «NOE».

SIEGE SOCIAL : SAINT-AUBIN (21190), 8 rue de la Châtenière.

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

CAPITAL SOCIAL : Cent Euros (100,00 €).

CESSIONS D' ACTIONS EN CAS DE PLURALITE D' ASSOCIES : les cessions entre associés seuls sont libres. Les autres sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins les deux tiers des actions.

L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

PRESIDENT : Monsieur Jonathan PURCELL, demeurant à BEAUNE (Côte-d'Or), 13 rue Général Voillot.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON
Pour avis : Le notaire.
L2100920

SCP GILLES SERAPHIN ET EDOUARD LAMOUR
18 place Carnot - 21200 BEAUNE

JONABEL

Suivant acte reçu par Maître Edouard LAMOUR, Notaire Associé le 23 juillet 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : JONABEL
FORME : Société civile, régie par les dispositions du Titre IX du Livre III du code civil.

SIEGE SOCIAL : 47 impasse des plantes des champs - 21200 BEAUNE.

OBJET : Acquisition, administration, gestion de tous biens immobiliers.

DUREE : 99 ans.

CAPITAL : 2.000,00 €.

GERANCE : Monsieur Jonathan Christian HEITZMANN, et Madame Isabel DELIJAJSCHNEIDER, demeurant ensemble à BEAUNE (21200) 47 impasse des plantes des champs.

Immatriculation auprès du greffe de tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis.
L2100978

SPFPL HOLDING HELENE MAGNIEN

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VENAREY LES LAUMES du 12 mai 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société de participations financières de profession libérale par actions simplifiée de pharmaciens

DENOMINATION : HOLDING HELENE MAGNIEN

SIEGE : Place de la Libération, 21150 VENAREY LES LAUMES

DUREE : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
CAPITAL : 1.000 €.

OBJET : La détention de parts ou d'actions de sociétés d'exercice libéral ayant pour activité de l'exercice de la profession libérale de pharmaciens d'officine ;

La participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice de ladite profession ;

Toutes activités accessoires en relation directe avec son objet et destinées exclusivement aux sociétés ou groupements dans lesquels elle détient des participations.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions avant la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRESIDENT : Mme Hélène MAGNIEN née DAUBE, demeurant 3, rue du Parc des Sports, 21150 VENAREY LES LAUMES

La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.
Pour avis : Le Président.
L2100957

LEGATIS
DIJON - QUETIGNY

SCI LAPLACE

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par ME Thomas ROQUEL, Notaire à Dijon, en date du 28 juillet 2021, à DIJON.

DENOMINATION : SCI LAPLACE.
FORME : Société civile immobilière.

SIEGE SOCIAL : 30, rue Laplace - 21000 DIJON.

OBJET : L' acquisition, la propriété, l'administration et la location de tous droits et biens immobiliers. DUREE DE LA SOCIETE : 99 années(s).

CAPITAL SOCIAL FIXE : 1.500 €.

MONTANT DES APPORTS EN NUMERAIRE : 1.500 €.

CESSION DE PARTS ET AGREMENT : Cession de parts libre entre associés. Agrément dans les autres cas. Gérant : Monsieur Badre EL KASBAOUI, demeurant 13 rue de l'Egalité - 21850 ST APOLLINAIRE.

GERANT : Monsieur Younès EL RHAZI, demeurant 3, rue colette - 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR.

GERANT : Madame Bouchra EL KASBAOUI, demeurant 18, rue Castelnau - 21000 DIJON.

La société sera immatriculée au R.C.S. DIJON.
Pour avis.
L2100989

VOUS POUVEZ VOUS ABONNER EN UTILISANT LE BULLETIN ÉMIS À CET EFFET DANS CE JOURNAL

PION MANAGEMENT

Avis de constitution

Aux termes d'un acte SSP du 20/07/2021, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : PION MANAGEMENT.
SIEGE SOCIAL : 4 impasse des Lamponnes - ZA LES CHAMPS LINS - 21190 MEURSAULT

OBJET : La société a pour objet en France et dans tous pays : directement ou indirectement, l'acquisition, la souscription, la détention et la cession d'actions et/ ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de (I) la société Pion SAS, immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le numéro 348 115 809, (II) toute société contrôlant la société Pion SAS au sens de l'article L. 233-3 I du code de commerce ou contrôlée par la société Pion SAS au sens dudit article, ou (III) toute société ayant absorbé la société ; Toutes opérations, pour son propre compte, d'achat, de vente et de gestion de valeurs mobilières françaises et étrangères de toute nature et de toutes entreprises, l'achat, la souscription, la gestion, la vente, l'échange de ces valeurs et de tous droits sociaux, la prise d'intérêts et la participation directe ou indirecte dans toutes sociétés et/ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou mobilières créées et à créer par tous moyens (par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscriptions, d'acquisitions ou d'échanges de valeurs mobilières, obligations, bons, droits ou biens sociaux, de fusions, de sociétés en participation, de groupements d'intérêt économique, ou autrement, ainsi que par comptes courants ou prêts d'associés, à court terme et long terme) ; toutes prestations de service en matière administrative, financière, comptable, commerciale, informatique, de gestion ou autre au profit de ses filiales ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation.

DUREE : 99 ans.

CAPITAL : 62.552 €, constitué d'apports en numéraire.

PRESIDENT : MACITIM INVEST, SARL dont le siège est situé 9 rue du Roule à PARIS (75001), RCS PARIS 790 089 346

ADMISSION AUX ASSEMBLEES : Chaque associé peut participer aux décisions par lui-même ou par un mandataire associé

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente

CESSION D' ACTIONS : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. Tout transfert au profit d'un tiers ou au profit d'un ou plusieurs associés est soumis au droit de préemption et à l'agrément des associés La décision d'agrément du projet de transfert est rendue par les associés statuant à la majorité des 3/4 des voix requises pour les décisions extraordinaires, en ce comprises les voix du Cédant.

IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON.
L2100968

SYSTEMIS CONSEIL
Tax & Legal
Avocats
9 bd de Sévigné - 21000 DIJON

GROUPE R

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution, par acte SSP du 27/07/21, d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : Groupe R.
FORME : Société à responsabilité limitée.

SIEGE SOCIAL : 2025 route de Gray 21850 SAINT APOLLINAIRE.

OBJET : Gestion de titres de participation et de valeurs mobilières.

DUREE : 99 années.

CAPITAL : 312.000 €.

GERANT : M. Rabie MOUSSAMIH, né le 10/06/1977 à DIJON (21), demeurant 1 bis rue de Mirebeau - 21310 SAVOLLES

IMMATRICULATION : R.C.S. de DIJON
Pour Avis, le gérant
L2100970

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Côte d'Or



SAS CHAGRE

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution, par acte SSP du 26/07/21, d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SAS CHAGRE.
FORME : Société par actions simplifiée.

SIÈGE SOCIAL : 65 A rue de Dijon - 21560 ARC SUR TILLE.

OBJET : Gestion de titres de participation et de valeurs mobilières.

DUREE : 99 années.
CAPITAL : 120.000 €.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées à des tiers non associés autres que le conjoint, les ascendants ou descendants du cédant, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote

PRESIDENT : M. Pascal GRESSE, né le 21/08/1968 à LONS LE SAUNIER (39), demeurant 5 B rue Marie Petitot 21560 COUTERNON.

IMMATRICULATION : R.C.S. de DIJON

Pour avis, le président.

L2100937



75VDP DANIELA PARIS

Avis de constitution

Statuts SSP 29.07.2021
FORME : Société par actions simplifiée.

DENOMINATION : 75VDP DANIELA PARIS.

SIÈGE : 5 rue Jacques de Saulx - 21640 GILLY LES CITEAUX.

DUREE : 99 ans.
CAPITAL : 5.000 €. OBJET : La société a pour objet en France et à l'étranger : Le négoce de vins, alcools et spiritueux et notamment l'importation mais également l'exportation de vins, alcools et spiritueux en gros ou au détail, l'achat de raisins, mûts ou vins, la prise de récolte en sous-entrepôt, le stockage, l'élevage, la vinification, la commercialisation de produits viticoles, le commissionnement et le courtage desdits produits et toutes prestations commerciales liées aux activités ci-dessus énoncées.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre.

AGREMENT : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRESIDENTE : Daniela PARIS demeurant 5 rue Jacques de Saulx - 21640 GILLY LES CITEAUX.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis : Le Président.

L2101008

TABLE DES PAYSANTES

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DARCEY du 19/07/21, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : SARL.
Dénomination sociale : TABLE DES PAYSANTES

Siège social : 15 rue de Perthuis - DARCEY (21)

Objet social : La petite restauration. L'hébergement en chambre d'hôtes. La vente de produits alimentaires.

L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location (saisonnier, courte ou longue durée) ou autrement de tous immeubles dont elle est ou pourrait devenir propriétaire ultérieurement.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1.000 €.

AGREMENT : les cessions de parts au profit de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Gérance : Francis BLONDON, demeurant 15 Rue de Perthuis - DARCEY (21)

Immatriculation de la société au R.C.S. de DIJON.

Pour avis - La Gérance.

L2100939

S F

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à QUETIGNY du 12/07/21,

il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : SCI
DENOMINATION SOCIALE : S F

SIÈGE SOCIAL : 4 Rue des Echoppes, 21800 QUETIGNY

Objet social : l'acquisition, la location, la sous-location, l'administration, l'exploitation par bail ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont la Société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; éventuellement l'aliénation de ces immeubles devenus inutiles à la Société ; la prise de participation dans des sociétés à prépondérance immobilière ; l'obtention de tout financement nécessaire à ces opérations.

DUREE DE LA SOCIETE : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.

CAPITAL SOCIAL : 1 000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.

GERANCE : Frédéric GROSJEAN, demeurant 1 A rue de la Saunoise, 21110 LONGECOURT EN PLAINE.

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : Agrément des associés représentant au moins les deux tiers du capital social requis dans tous les cas.

Immatriculation de la Société au R.C.S. de DIJON.

Pour avis - La Gérance.

L2101028

MC DU PARC

Société à responsabilité limitée au capital de 5.000 Euros

Siège social : 14 ruelle Jean Vigneron 21380 SAVIGNY LE SEC

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAVIGNY LE SEC du 29 juillet 2021,

il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée.

DENOMINATION SOCIALE : MC DU PARC.

SIÈGE SOCIAL : 14 ruelle Jean Vigneron - 21380 SAVIGNY LE SEC.

OBJET SOCIAL : - L'exploitation de micro-crèches, et plus généralement, l'accueil de jour d'enfants d'âge pré-scolaire.

DUREE DE LA SOCIETE : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

CAPITAL SOCIAL : 5.000 €.

Pour avis : Le Président.

L2100939

Gérance : Monsieur Christophe COIFFU, demeurant 14 ruelle Jean Vigneron - 21380 SAVIGNY LE SEC. Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : La Gérance.

L2100994

J-E MOTORS

SAS au capital de 100 Euros

Siège social : Cours de Gray - 21850 ST APOLLINAIRE

Objet social : La vente de véhicules automobiles (transformation et customisation de la carrosserie) ; Prestation de service sur la vente de véhicules automobiles; Commissionnaire ; Location de véhicules.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre.

AGREMENT : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRESIDENT : Jad EL ABBADI, demeurant 5 rue Alexandra David Neel - 21800 QUETIGNY.

La Société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Le Président.

L2101014



LES CHARDONS

Suivant acte reçu par Maître Paul-Florent ALHERITIÈRE, notaire à DIJON, le 27 juillet 2021, il a été constituée une Société aux caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : LES CHARDONS.

FORME : Société civile immobilière.

SIÈGE : PAGNY LA VILLE (21250) 62 Grande Rue.

OBJET : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

DUREE : 99 ans.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €.

APPORT EN NUMÉRAIRE : 1.000 €.

GERANTS : M. Fabien COLARD demeurant à PAGNY LA VILLE (21250) 62 Grande Rue et Madame Maryline THABARD épouse COLARD demeurant à PAGNY LA VILLE (21250) 62 Grande Rue.

CESSION DE PARTS - AGREMENT : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON

Pour avis : Maître P.F. ALHERITIÈRE

L2100976



O.K WOK

Société à responsabilité limitée au capital de 1.500 Euros

Siège social : 53 rue Guillaume Tell 21000 DIJON

Objet social : Restauration rapide asiatique (wok), livraison, plats à consommer sur place et à emporter, vente de boissons non alcoolisées, la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

DUREE DE LA SOCIETE : 99 ans.

CAPITAL SOCIAL : 1.500 €.

GERANCE : Boulouar BENHAMMOU, demeurant 2 rue du 27eme Régiment d'Infanterie - 21000 DIJON

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : La Gérance

L2100977



LES P'TITES PICHAT

Suivant acte sous seing privé en date du 13 juillet 2021 à Beaune, il a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : LES P'TITES PICHAT.

FORME : Société civile.

CAPITAL : 125.000 € divisé en 6.250 parts sociales de 20 € chacune.

SIÈGE SOCIAL : 95 route de Savigny - 21200 BEAUNE.

OBJET SOCIAL : L'acquisition par achat, échange ou apport, la vente, la propriété, l'administration et la gestion de parts sociales de sociétés civiles ou commerciales ou de toutes valeurs mobilières, qu'elles soient ou non représentatives de biens immobiliers ;

- L'acquisition par achat, échange ou apport, la vente, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail ou autrement de tous terrains, immeubles et droits immobiliers ;

- La réalisation de tous emprunts permettant, le cas échéant, d'acquies les biens ci-dessus visés, d'y réaliser des travaux de tous ordres, et plus généralement de faire face à toutes dépenses, de quelque nature qu'elles soient, nécessaires à la conservation et/ou à l'entretien des biens ;

- L'octroi de toutes garanties nécessaires à la réalisation des opérations prévues par le présent ar-ticle ;

- Toutes opérations quelconques, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ci-dessus désigné, pourvu que ces opérations ne mo-difient pas le caractère civil de la société.

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

GERANT STATUTAIRE : Madame Odile PICHAT, demeurant 19, rue de Beaune - 21200 MON-TAGNY LES BEAUNE.

TRANSMISSION DES PARTS : Les parts sont librement cessibles entre associés ; elles ne peuvent être cédées aux ascendants et descendants en ligne directe, s'ils ne sont pas associés, qu'après agrément du cessionnaire proposé par la gérance.

L2100979

MODIFICATION

DE STATUTS

CABINET GOUTAGNY
BUREAU D'ÉTUDES FISCALES ET JURIDIQUES
AVOCATS

NAHIN

Société civile immobilière au capital de 1.000 Euros
SIÈGE SOCIAL : VAL D'ISERE (Savoie), Avenue des Téléphériques 849 734 249 R.C.S. Chambéry

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 20 juillet 2021, la modification suivante : SIÈGE SOCIAL : Ancienne mention : VAL D'ISERE (Savoie), Avenue des Téléphériques. Nouvelle mention : LEVERNOIS (COTE D'OR), 15 Rue du Golf.

Pour avis.

L2100867

CABINET GOUTAGNY
BUREAU D'ÉTUDES FISCALES ET JURIDIQUES
AVOCATS

CHATEAU SAINTE SABINE

Société à responsabilité limitée au capital de 1.011.700 Euros

Siège social : BEAUNE (Cote d'Or) Route de Combertault Levernois

Immatriculée sous le numéro 539 378 604 R.C.S. Dijon

Le 20 juillet 2021, l'associé unique a pris la décision suivante :

GERANCE : Ancienne mention : Jean-Louis BOTTIGLIERO Nouvelle mention : Séverine PETILAIRE-BELLEL demeurant à LEVERNOIS (Côte d'Or), 1 rue de la Grangerie.

Pour avis : La gérance.

L2100870



SOCA

Société anonyme au capital de 138.963,00 Euros

Siège social : 46 avenue Maréchal Leclerc 21500 MONTBARD

330 375 643 R.C.S. Dijon

Avis de transformation

Par AGE du 30/06/2021, les actionnaires ont décidé à l'unanimité la transformation de la société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau.

Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci après :

FORME : Société par actions simplifiée.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Agrément des cessions d'actions à des tiers autre que conjoints, ascendants et descendants par les actionnaires.

NOUVEAUX ORGANES DE DIRECTION :

PRESIDENT : Monsieur Francis ORSET (4 impasse du Gue - 21140 PONT ET MASSENE).

Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis : Le représentant légal.

L2100375

AB HOLDING

AB HOLDING, SARL au capital de 2.000 €, siège : 9 B route de Dijon - 21490 NORGES LA VILLE, 900 339 433 R.C.S. DIJON : Le 15/07/2021, le capital a été porté à 452.000 € par apports en nature et les statuts modifiés.

L2100637

P.M. ETIQUE 45

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée

au capital de 7.622,45 Euros

Siège social : 41 avenue Gaillardin - 45200 MONTARGIS

339 849 622 R.C.S. Orleans

Avis de transformation

Aux termes d'une délibération en date du 2/06/2021, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du code de commerce, a décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

La dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 7.622,45 €.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Monsieur HOU Chia Chi (Jean), gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la société est dirigée par :

Monsieur HOU Chia Chi (Jean), 38 avenue Cochery - 45200 MONTARGIS

Pour avis : Le Président.

L2100885

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Côte d'Or

SAS SUP INTERIM 22

Aux termes d'une délibération de l'AGOA de la SAS SUP INTERIM 22 au capital de 100.000€.
Siège social 6 avenue du 8 Septembre - 21200 BEAUNE, R.C.S. DIJON 751.305.525 en date du 29/06/2021, il résulte que : Les mandats de la société BATT AUDIT, commissaire aux comptes titulaire, et de la société REVILEC AUDIT, commissaire aux comptes suppléante, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de commissaire aux comptes.
Pour avis : Le Président.

L2100740

EARL DU PUIT HAUT

Société civile au capital de 24.784 Euros
SIEGE SOCIAL :
5 rue haute
21400 MOSSON
382 473 080 R.C.S. Dijon

Par décisions en date du 25 juin 2021, l'associé unique a décidé :
- D'augmenter le capital social pour le porter à 49.552 €,
- La transformation de l'EARL en SCEA, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :
FORME : Société civile d'exploitation agricole.
DENOMINATION SOCIALE : SCEA DU PUIT HAUT.
Pour avis et mention, la Gérance.

L2100770



SELARL VG CONSEIL
Valérie GROSJEAN
Michael BOUROTTE
Avocats
10 rue Jean Giono - 21000 DIJON

SCP D'AVOCATS PATRICIA TREFFOT

SCP au capital de 112.812,27 Euros
Siège social :
DIJON (21)
4 avenue de la Première Armée
Française
R.C.S. Dijon 332 222 801

Décision du 31/12/2004 : DUREE : ANCIENNE MENTION : La durée de la société primitivement fixée à dix années a été prorogée de dix années par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 Décembre 1994 (du 1^{er} Janvier 1995 au 31 Décembre 2004) ; elle expirera le 31 Décembre 2004 sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation conformément aux dispositions de l'article 39 ci-après. ; NOUVELLE MENTION : La société expirera le 31 décembre 2054 sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation conformément aux dispositions de l'article 39 ci-après R.C.S. : DIJON
Pour avis, la Gérante.

L2100903

SCD

Société civile
Au capital de 300 Euros porté à 400 Euros
Siège social :
16 rue des Pétignys - 21300 CHENOVE
R.C.S. Dijon 825 101 108

L'AGE réunie en date du 08/07/2021 a décidé :
- D'augmenter le capital de 100 € pour le porter de 300 € à 400 €, par création de 10 parts sociales nouvelles,
- Nommer, en qualité de co-gérante, Mme Ségolène CADOUX, demeurant 9, rue des Sabines - 21320 CIVRY EN MONTAGNE, pour une durée illimitée, à compter de cette date.
Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de DIJON
Pour avis : La Gérance

L2100910

CABINET GOUTAGNY BUREAU D'ETUDES FISCALES ET JURIDIQUES AVOCATS

MELLE MADEMOISELLE

Société par actions simplifiée à associée unique
au capital de 10.000 Euros
Siège social : VAL D'ISERE (Savoie),
avenue des Téléphériques
822 997 037 R.C.S. Chambéry

Il résulte des décisions de l'Associée unique du 20 juillet 2021, la modification suivante : SIEGE SOCIAL : Ancienne mention : VAL D'ISERE (Savoie), Avenue des Téléphériques. Nouvelle mention : LEVERNOIS (COTE D'OR), 15 rue du Golf. PERSONNE AYANT LE POUVOIR GENERAL D'ENGAGER LA SOCIETE ENVERS LES TIERS : Madame Séverine PETILAIRE-BELLET, Présidente, demeurant LEVERNOIS (COTE D'OR), 1 rue de la Grangerie. En conséquence, la société qui était immatriculée au R.C.S. de CHAMBERY fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au R.C.S. de DIJON.
Pour avis.

L2100868

BOURGOGNE CROISSANCE INNOVATION

SAS en liquidation
au capital de 405.000 Euros
Siège de la liquidation :
MAISON REGIONALE DE L'INNOVATION
64 rue Sully - 21000 DIJON
R.C.S. Dijon 493.678.197

1. L'AG en date du 16.06.2021 a décidé : a) De réduire le capital social de 3.000.000 € à 1.306.633 €
b) De réduire - sous conditions suspensives - le capital social de 1.306.633 € à 405.000 €.
2. Le Liquidateur par acte en date du 27.07.2021 a constaté la réalisation définitive à compter du 27.07.2021 de la réduction de capital visée au 1.b) de sorte que le capital social qui s'élevait à 1.306.633 € s'élève après réduction à 405.000 €. Les dépôts légaux seront effectués au greffe du tribunal de commerce de DIJON en annexe au R.C.S.
Pour avis : Le Liquidateur.

L2100935

EOLE EXPERTISE

2 bis rue du Cap Vert
21800 QUETIGNY
Tél. : 03.80.55.00.38

DJEZY COIF

Société par actions simplifiée
au capital de 100 €
Siège social :
25 rue Angélique Ducoudray - 21000 DIJON
Identifiée sous le numéro 851 972 281
R.C.S. Dijon

Aux termes de la décision de l'associé unique en date du 1^{er} juillet 2021, M. Samir BOUTAGHANE a été désigné directeur général, pour une durée illimitée.
Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis et mention, l'associé unique.

L2100925

EDISEN

SARL au capital de 4.000 Euros
20 rue de Montmuzard - 21000 DIJON
753 908 755 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision du 30/06/2021, l'associé unique a décidé d'adopter à compter de ce jour la dénomination «YUPANKI» en remplacement de «EDISEN» et de modifier l'objet pour l'activité d'agence de communication. Les articles correspondants des statuts ont été modifiés en conséquence.
L2100998

CABINET GOUTAGNY BUREAU D'ETUDES FISCALES ET JURIDIQUES AVOCATS

HOSTELLERIE DE LEVERNOIS

Société par actions simplifiée
au capital de 102.500 Euros
Siège social : LEVERNOIS (Côte d'Or),
Route de Combertault
Immatriculée sous le numéro 326 182 888
R.C.S. Dijon

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 20 juillet 2021, les associés ont décidé de la modification suivante :
Président :
Ancienne mention : Jean-Louis BOTTIGLIERO.

Nouvelle mention : la société « MELLE MADEMOISELLE », société par actions simplifiée au capital de 10.000 € situé à LEVERNOIS (Côte d'Or), 15 Rue du Golf, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 822 997 037 R.C.S. DIJON.
Pour avis : La Présidence.

L2100869



LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

SENNECEYDIS

SAS au capital de 20.000 Euros
Siège social :
58 rue des Chézeaux
21560 ARC SUR TILLE
502 697 519 R.C.S. Dijon

Par décisions unanimes du 9/07/21, la collectivité des associés 1/ Décide de nommer la société TLLD H, SAS au capital de 50.000 €, dont le siège social est route de Chevigny - 21800 SENNECEY LES DIJON, immatriculée au sous le numéro 899 661 425 R.C.S. DIJON en qualité de présidente en remplacement de la société BWH MANAGEMENT, démissionnaire à compter du 1/07/21 - 2/ Prend acte de la démission de Julien TALLANDIER, directeur général à compter du 30/06/21 - 3/ Décide de transférer le siège social du 58 rue des Chézeaux - 21560 ARC SUR TILLE à route de Chevigny - 21800 SENNECEY LES DIJON à compter du 1/07/21 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Mention R.C.S. DIJON L2100951

MIKADO

SCI au capital de 100 Euros
SIEGE SOCIAL :
43 rue Principale - 21110 TART-LE-HAUT
R.C.S. Dijon 810 856 799

Par décision de l'AGE du 30/06/2021, il a été décidé de nommer Mr JACQUIN Frédéric demeurant 27 rue Davault - 21130 TRECLUN en qualité de gérant en remplacement de FERNANDEZ Michael à compter du 30/06/2021.
Modification au R.C.S. de DIJON.
L2100973

PMJ MOTORS

Société à responsabilité limitée
au capital de 5.000 Euros
Siège social :
45 rue de Fontaine - 21121 DAIX
790 168 249 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 16 juillet 2021, l'associé unique a décidé :
- De transférer le siège social du 45 rue de Fontaine - 21121 DAIX au 18 rue Latour-Maubourg - 06400 CANNES à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis : La Gérance.
L2100928

SELARL AJRS

Etude de Maître Marlène LOISEAU
12 boulevard Thiers - 21000 DIJON
Tél. : 03 80 74 01 76
Fax : 03 80 74 81 63

SCI DU SOUVENIR FRANCAIS

Par ordonnance de Monsieur Philippe MATHIEU, Président du Tribunal Judiciaire de CHAUMONT (52) en date du 13 juillet 2021, la SELARL AJRS, représentée par Maître Marlène LOISEAU, 12 boulevard Thiers - 21000 DIJON, a été désignée en qualité d'administrateur provisoire de la SCI DU SOUVENIR FRANCAIS, 1 avenue du souvenir français - 52000 CHAUMONT (RCS CHAUMONT 404 768 640), et ce en remplacement de Maître Rémy BOURTOURAU, Administrateur judiciaire, 12 boulevard Thiers - 21000 DIJON, sur sa demande.
Pour avis.

L2100888



LEGA SPHERE AVOCATS
Pierre-Olivier ANDRE
Avocat
2 bis rue du Cap Vert
21800 QUETIGNY

ALCHIMIA

SARL unipersonnelle
au capital de 8.400 Euros
Siège social :
64 rue Chabot Charny - 21000 DIJON
R.C.S. Dijon 793 510 983

L'associé unique, par décision du 27/07/2021, a décidé d'augmenter le capital en numéraire de 1.400 € pour le porter de 7.000 € à 8.400 € à compter de ce jour, de modifier en conséquence les articles 7 et 8 des statuts, et de nommer en qualité de cogérant Monsieur Aurélien POUTIER, demeurant Ferme de Corbeton - RD70 - 21560 ARC SUR TILLE. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.
La Gérance.

L2100952



FIDAL
Société d'Avocats
12 rue Aristide Briand - CS 13057
10012 TROYES CEDEX

FROMAGERIE GAUGRY

SAS au capital de 150.000 Euros
Siège social :
RD 974 - 21220 BROCHON
950 003 996 R.C.S. Dijon

Aux termes des décisions de l'associé unique du 25.06.2021, il a été décidé de ne pas renouveler la société EXCO SOCODEC de son mandat de commissaire aux comptes titulaire, et M. Olivier PERROUD de son mandat de commissaire aux comptes suppléant en application de la loi Pacte.
Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.
Pour avis, le représentant légal.
L2100944



ANNONCES LEGALES
PENSEZ À PAYER PAR VIREMENT
OU PAR CARTE BANCAIRE
À DISTANCE EN TOUTE SÉCURITÉ
03.80.68.25.55



LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

BWHIMMO

SCI au capital de 40.000 Euros
Siège social :
58 rue des Chezeaux
21560 AR SUR TILLE
830 762 118 R.C.S. Dijon

Par décisions unanimes du 9/07/21, les associées

1/ Nomment la société TLLD H, SAS au capital de 50.000 € dont le siège social est route de Chevigny - 21800 SENNECEY LES DIJON, immatriculée sous le numéro 899 661 425 R.C.S. DIJON, en qualité de gérante pour une durée indéterminée en remplacement de la société BWH. L'article 18 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de l'ancienne gérante sans qu'il soit procédé à son remplacement.
2/ Décident de transférer le siège social du 58 rue des Chezeaux - 21560 ARC SUR TILLE à Route de Chevigny - 21800 SENNECEY LES DIJON à compter du 1/07/21 et de modifier en conséquence l'article 5des statuts - Mention R.C.S. DIJON.
L2100941



ACTIS
AUDIT
CONSEIL
EXPERTISE
COMPTABLE

MOTEUR EVENEMENTS

Société à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 7.500,00 Euros
Siège :
CHEMIN DU MOULIN
21510 MINOT
Siège de liquidation :
CHEMIN DU MOULIN
21510 MINOT
453 313 462 R.C.S. Dijon

L'assemblée générale réunie le 15 juillet 2021 au Chemin du Moulin, MINOT (21510) a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Annie AUPART, demeurant 11 Rue de la Montagne - 21120 VILLEY SUR TILLE, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis : Le Liquidateur.
L2100954



ECA Nexia

MODULES INTEGRATION

S.A.S. au capital de 1.000 € ayant son siège : 8 chemin de la Noue - 21600 LONGVIC. R.C.S. DIJON 897 409 439 : le 2/07/2021 l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 8 chemin de la Noue - 21600 LONGVIC au route d'Attrécy - 71130 VENDESSE SUR ARROUX à compter du 2/07/2021. En conséquence l'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal R.C.S. DIJON.
Pour avis. Le représentant légal.
L2101000

TRANSFAIR

Société par actions simplifiée à associée unique
au capital de 11.000 Euros
Siège social :
199 avenue du Maine
75014 PARIS
437 861 107 R.C.S. Paris

Par décision en date du 12 juillet 2021, l'associé unique a décidé de modifier l'objet de la société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts comme suit :

«Article 2 - Objet: La Société a pour objet, en France et à l'étranger :
- La commercialisation de services,
- Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets si-milaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement ou le développement.» En outre, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société de 199 avenue du Maine - 75014 PARIS au 70 Grande Rue, 21490 CLENAY à compter de ce jour. L'article 4 des statuts est modifié en conséquence. Le Président: Jacques Barthes demeurant 70 Grande Rue, 21490 CLENAY.
L2100966



LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

NCA HOLDING

SC en cours de transformation en SARL
au capital de 185.100 Euros
Siège social :
CD 996 - 21380 MESSIGNY ET VANTOUX
811 247 063 R.C.S. Dijon

Décisions de l'associée unique du 30/06/21 : transformation de la Société en SARL à effet du 30/06/2021. La dénomination, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme 185 100 euros. OBJET : Adjonction des activités : animation de filiales ; assistance administrative, financière, commerciale et de gestion à ses filiales ou toutes sociétés dans lesquelles elle détient une participation - ADMINISTRATION : Nathalie AULEN est maintenue gérante- Mention R.C.S. DIJON
L2100953

PHARMACIE DELESTRE

SARL Unipersonnelle
au capital de 20.000 Euros porté à 500.000 Euros
Siège social :
Rue du Mont - 21310 BELLENEUVE
R.C.S. Dijon 479 137 259

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 juillet 2021, le capital a été augmenté de 480.000 €, pour être porté à 500.000 €, par incorporation de réserves.
L'article 7 « apports » des statuts a été complété par : « au terme d'une décision de l'associée unique du 12 juillet 2021, le capital social a été augmenté d'une somme de 480.000 € par l'incorporation de réserves ». Le reste de l'article demeure inchangé.
L'article 8 « capital social » des statuts est rédigé comme suit : « Le capital social est fixé à 500.000 €. Il est divisé en 5.000 parts sociales de 100 € chacune ». Le reste de l'article demeure inchangé.
L'article 9 « parts sociales » des statuts a été modifié ainsi : « Les 5.000 parts sociales, numérotées de 1 à 5.000, sont attribuées en totalité à Madame Rachel Henriette Yvette DELESTRE ».
Mention sera faite au R.C.S. de Dijon.
Pour avis.
L2101032

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Côte d'Or

LEGI Société d'avocats
CONSEILS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

SOCIETE FINANCIERE DE TERRASSEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 3.330.320 Euros
Siège social :
Rue de l'Industrie
21270 PONTAILLER SUR SAONE
398.172.296 R.C.S. Dijon

PV 30.06.2021 : démission de Stéphane RABUT de ses fonctions de directeur général de la société à effet du 30 juin 2021. Nomination en qualité de nouveau directeur général pour une durée indéterminée de Sébastien GUERIN, demeurant 10 rue de l'Abriado - 13200 ARLES. R.C.S. DIJON.

Pour avis.

L2100991

LA MANDRAGORE
Société civile immobilière
au capital de 1.829,39 Euros
Siège social :
67 route d'Ahuy
21121 FONTAINE LES DIJON
392 666 152 R.C.S. Dijon

Suivant PV en date du 15 juillet 2021, la gérance, dûment habilité à cet effet par décision de l'assemblée générale mixte du 22 juin 2021 :

- A constaté la réalisation de la réduction du capital social d'une somme de 381,12 € : le capital se trouve désormais fixé à 1.448,27 € ;
- A modifié l'article 7 des statuts en conséquence.

Modification sera faite au R.C.S. de DIJON.
L2101022

OFFICE FONCIER
Forme : SAS.
Capital social : 15.000 Euros.
Siège social :
Résidence de l'Ouest
4 quai Nicolas Rolin
21000 DIJON
441 942 356 R.C.S. DIJON

Avis de changement de président

Aux termes d'une décision en date du 15 juillet 2021, à compter du 15 juillet 2021, l'associé unique a décidé de nommer en qualité de président Monsieur Christian RACLOT, demeurant 10 Clos des Charmilles - 21370 VELARS SUR OUCHE, en remplacement de Madame Cécile GRIMPET.
Mention sera portée au R.C.S. DIJON.
L2101005

CENTRE DE CONVALESCENCE GERIATRIQUE DE FONTAINE SAS
Société par actions simplifiée
au capital de 80.160 Euros
Siège social :
5 rue Buffon
21121 FONTAINE LES DIJON
392 615 985 R.C.S. Dijon

Suivant PV en date du 15 juillet 2021, le président dûment habilité à cet effet par l'assemblée générale mixte du 22 juin 2021 :

- A constaté la réalisation de la réduction de capital de 13.360 € ; le capital se trouve désormais fixé à 66.800 € ;
- A modifié l'article 8 des statuts en conséquence.

Modification sera faite au R.C.S. de DIJON.
L2101023

LEGI Société d'avocats
CONSEILS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

EURO-TRANS-SECURITE
SAS au capital de 50.000 Euros
Siège social :
CD 996 - 21380 MESSIGNY ET VANTOUX
408 728 491 R.C.S. Dijon

Suivant décision de la présidente du 28/07/21, la société NCA HOLDING, SARL au capital de 185.100 €, dont le siège social est CD 996 21380 MESSIGNY ET VANTOUX, immatriculée sous le numéro 811 247 063 R.C.S. DIJON, a été nommée directrice générale en remplacement de Madame Nathalie AULEN, démissionnaire. Mention R.C.S. DIJON. L2101006

LEGI Société d'avocats
CONSEILS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

GROUPE GEOTEC
Société par actions simplifiée
au capital de 12.506.339 Euros
porté à 12.604.499 Euros
Siège social :
9 boulevard de l'Europe - 21800 QUETIGNY
520 978 974 R.C.S. Dijon

PV AGM 17/06/2020 - PV décisions de la Présidente du 30.06.2021 :
Augmentation du capital social.
ANCIEN MONTANT : 12.506.339 €.
NOUVEAU MONTANT : 12.604.499 €.
R.C.S. DIJON

Pour avis : Le Président.
L2101040

LEGI Société d'avocats
CONSEILS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

CODA
Société civile de moyens
au capital de 600 €
Siège social :
15 rue de l'Arquebuse - 21000 DIJON
301 794 426 R.C.S. Dijon

ASSP 30/06/2021, les associés ont décidé :

1/ De transférer le siège social du 15 rue Bossuet - 21000 DIJON au 15 rue de l'Arquebuse - 21000 DIJON, à compter du 30/06/2021.

2/ De modifier la dénomination sociale P.P.C.C. par CODA, à compter du 30/06/2021/ De proroger de 99 années la durée de la société, soit jusqu'au 30/06/2120, à compter du 30/06/2021 - 4/ De nommer Joao-Paulo DUPRAT, 6 rue Bernard Mathy - 21121 FONTAINE LES DIJON, cogérant pour une durée indéterminée en remplacement de Marie-Christine PETIT démissionnaire, à compter du 30/06/2021. R.C.S. DIJON.

Pour avis.

L2101035

FUSION

EURL YAM DIJON
au capital de 35.000 €
Siège social : 88 av Roland Carraz
21300 CHENOVE
SIREN 534.919.659 R.C.S. Dijon

EURL R.V. MOTOS
au capital de 212.000 €
Siège social : 92 av Roland Carraz
21300 CHENOVE
SIREN 492.504.121 R.C.S. Dijon

Par décision du 30/04/2021 l'objet de la EURL YAM DIJON a été complété en : L'exploitation commerciale de tous établissements concernant la fabrication, l'achat, la vente et la location, sur place et/ou à distance par tous moyens, de cycles, motocycles, pièces détachées et accessoires et de tous matériels et activités se rapportant aux loisirs ainsi que leur entretien et réparation.

Par acte du 10/06/2021 il a été décidé la fusion absorption par la EURL YAM DIJON de la EURL R.V. MOTOS.

L'intégralité des parts des sociétés absorbante et absorbée étant détenue par une même société, l'apport a été réalisé dans les conditions de l'article L236-3 II.3° du code de commerce et la EURL R.V. MOTOS a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de l'opération au 17/07/2021. Les dépôts légaux seront effectués au greffe du TC DIJON en annexe au RCS.

Pour avis commun.

L2100958

POURSUITE D'ACTIVITE

LES POULES ONT DES DENTS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 500 Euros
Siège social :
19 Rue D'AVAU - 21210 JUILLENAY
R.C.S. : Dijon 828 918 052

Aux termes du procès-verbal du 10/04/2021 l'assemblée générale extraordinaire, statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.
L2100938

DISSOLUTION DE SOCIETE

ECOLE DES HAUTES ETUDES EN APICULTURE EHEA
Société par actions simplifiée en liquidation
au capital de 2.000 Euros
Siège social :
64 A rue de Sully Maison Régionale de l'Innovation
21000 DIJON
837 738 541 R.C.S. Dijon

Suivant procès-verbal en date du 30 juin 2021, l'assemblée générale ordinaire a :

- Décidé la dissolution anticipée de la Société.

- Nommé en qualité de liquidateur : LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE 26 avenue de l'Opéra 75001 PARIS 808 923 841 R.C.S. Paris

- Fixé le siège de la liquidation au 26 avenue de l'opéra - 75001 PARIS, adresse de correspondance où doivent être notifiés tous les actes et documents concernant la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON

Le liquidateur.

L2100983

UNE INFORMATION CONNUE À TEMPS
REMBOURSE LARGEMENT VOTRE ABRONNEMENT

LEGI Société d'avocats
CONSEILS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

DU VIN ET DU GOUT
Société à responsabilité limitée en liquidation
au capital de 5.000 Euros
Siège social :
3 boulevard de Beauregard
21600 LONGVIC
900 512 385 R.C.S. Dijon

L'AGE réunie le 28/07/2021 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation. Elle a nommé comme liquidateur M. Thomas GOUX, 1 Rue de l'Oratoire - 71100 CHALON SUR SAON, gérant de la société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, et fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au GTC de DIJON. Mention au R.C.S. de DIJON.
L2100996

CLOTURE DE LIQUIDATION

LEGI Société d'avocats
CONSEILS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

GEOGA
Société civile immobilière en liquidation
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
9 Boulevard de l'Europe - 21800 QUETIGNY
Siège de liquidation :
9 Boulevard de l'Europe - 21800 QUETIGNY
513 960 427 R.C.S. Dijon

Avis de clôture de liquidation

Décisions des associés 29.07.2021 : approbation des comptes définitifs de liquidation, décharge de M. Olivier BARNOUD de son mandat de liquidateur et quittus de sa gestion. Les associés ont constaté la clôture de la liquidation à compter du 29.07.2021. Comptes de liquidation déposés au RCS DIJON.

Pour avis : Le Liquidateur
L2101029

CEMECO

L'AGO du 17/06/21 de la SARL en liquidation «CEMECO», capital : 10.000 €, siège : 8 r. Longe L'Eglise - 21240 TALANT, 403 078 678 R.C.S. DIJON, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Daniel CHINA, dmt 8 r. Longe L'Eglise - 21240 TALANT, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quittus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite AGO. Dépôt des comptes de liquidation au GTC de DIJON, en annexe au R.C.S. Société radiée dudit registre.
L2101024

SARL DCVH
Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 1.000 Euros
Siège social : Avenue Jean Moulin
Zone Acti Sud - 21160 MARSANNAY LA COTE
R.C.S. Dijon B 808 530 802

Avis de clôture de liquidation

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 Juillet 2021, il résulte que l'associé unique a décidé d'approuver les comptes de liquidation établis au 30 Juin 2021, de donner quittus au liquidateur pour sa gestion, en la personne de Mr HERBLOT Didier, et de prononcer la clôture de la liquidation de la société avec effet au 30/06/2021.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce et mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.

L2100853

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MIJAC

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 137.204,12 Euros
Siège social :
2 av. Raymond Poincare - Résidence Athelia
21000 DIJON
Siège de la liquidation :
9 rue du Docteur Laguesse - 21000 DIJON
400 510 921 R.C.S. Dijon

Le 30/07/2021, approbation du compte définitif de liquidation, décharge & quittus de gestion du liquidateur, et clôture de la liquidation.
L2100975

LEGI Société d'avocats
CONSEILS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

DU VIN ET DU GOUT
SARL en liquidation
au capital de 5.000 Euros
Siège :
3 boulevard de Beauregard
21600 LONGVIC
Siège de liquidation :
1 Rue de l'Oratoire
71100 CHALON SUR SAONE
900 512 385 R.C.S. Dijon

L'AG réunie le 28/07/2021 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Thomas GOUX, 1 rue de l'Oratoire - 71100 CHALON SUR SAONE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quittus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de DIJON. Radiation au R.C.S de DIJON.
L2100997

TOUTES LES SEMAINES LE JOURNAL DU PALAIS POUR 1,50 € seulement

CHANGEMENT DE REGIME

Notaires

Etude de Maître Philippe DEBORDES
Notaire associé
à MIREBEAU SUR BEZE (COTE-D'OR)
5 rue du Bocanon

EPOUX CLEMENCE

Insertion - Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître DEBORDES Isabelle, Notaire, titulaire d'un Office

Notarial à SAINT-APOLLINAIRE, 723, Cours de Gray, CRPCEN 21105, le 20 juillet 2021,

a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE entre :

Monsieur Charles CLEMENCE, Retraité, et Madame Jeanne Michelle Françoise GIRARD, Retraîtée, demeurant ensemble à SAINT-APOLLINAIRE (21850) 1 impasse des

Tilleuls.

Monsieur est né à MAISON CARREE (ALGERIE) le 11 septembre 1943.

Madame est née à NEVERS (58000) le 6 avril 1944.

Mariés à la mairie de DIJON (21000) le 23 juillet 1966 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les

trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion : Le notaire.

L2100981

Notaires

A. NICOLARDOT - JM. SEGURA - L. VAZQUEZ
Notaires associés
36 rue Ledru Rollin - BP 37371
21073 DIJON CEDEX

INSERTION - CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Par acte de Me Jean-Michel SEGURA, Notaire à DIJON, le 23 février 2021, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par :

M. Guy CHANUSSOT, retraité, et Mme Thérèse MEOT, retraitée, son épouse, demeurant à FONCEGRIVE (21260) 2 Chemin du Moulin. Mariés à la mairie de CHALANCEY (52160) le 4 septembre 1965 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts.

Oppositions dans les trois mois de la présente insertion, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en l'office notarial.

Pour insertion : Le Notaire.

L2100931

EPOUX LANGEVIN

Changement de régime matrimonial Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.)

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Côte d'Or

Par acte reçu par Me Philibert HERAUD notaire à SAULIEU (21210) 1 place Monge Office Notarial n° 21071, le 26 juillet 2021, M. Daniel Jean LANGEVIN et Mme Arlette GAUTARD demeurant à SAULIEU (Côte-d'Or) 38 rue de l'Abattoir mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à GOULOUX (Nièvre) le 22 juin 1974, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Philibert HERAUD 1 place Monge, 21210 SAULIEU où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal judiciaire.

Pour avis.

L2100934

AVIS

ADMINISTRATIF

PREFET DE LA COTE D'OR

Installations classées pour la protection de l'environnement

Avis de prolongation d'enquête publique

Société ENGIE GREEN COUTURE DU VERNIS, 215 rue Samuel Morse, Le Triade II - 34000 MONTPELLIER

Demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien comportant 4 aérogénérateurs et un poste de livraison sur les communes d'aisy sous thil et lacour d'arcenay (21)

Suite à la suspension par arrêté préfectoral n° 165 du 25 février 2021 de l'enquête publique prévue du mercredi 17 février 2021 au jeudi 18 mars 2021, une prolongation d'enquête publique a été prévue par arrêté préfectoral n° 916 du 16 juin 2021 concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société ENGIE GREEN COUTURE DU VERNIS dont le siège social est situé 215 rue Samuel Morse - Le Triade II - 34000 MONTPELLIER, en vue d'obtenir du Préfet de la Côte d'Or l'autorisation d'exploiter une installation de production d'énergie électrique à partir de l'énergie mécanique du vent comportant 4 aérogénérateurs de 180 m en bout de pale et de puissance unitaire maximale de 4,2 MW, soit un parc d'une puissance maximale de 16,8 MW et d'un poste de livraison électrique composé d'un bâtiment préfabriqué.

Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser ladite autorisation d'exploiter cette installation classée.

La seconde phase de l'enquête publique se déroulera en Mairie d'aisy sous thil (21390), siège de l'enquête, et en Mairie de LACOUR D'ARCENAY (21210), du mardi 24 août 2021 à 9 heures au vendredi 24 septembre 2021 à 17 heures.

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à : Mme Elisa DIETRICH-SAINSAULIEU, Développement Eolien Terrestre, ENGIE GREEN France - Tél. : 06.31.54.94.93 - Mail : elisa.dietrich-sainsaulieu@engie.com.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête initial complété comprenant :

- L'avis de la MRAe émis le 30 juin 2020 ;
- La notice expliquant les raisons de la suspension de l'enquête et les compléments d'études réalisées,

- Les nouvelles versions de l'étude d'impact et de l'étude de dangers intégrant les études complémentaires sur les ICPE de la zone de projet ;

Sera déposé dans chaque lieu de l'enquête soit en Mairies de AISY SOUS THIL et LACOUR D'ARCENAY où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture et dans le respect des consignes sanitaires mises en place.

Mairie de AISY SOUS THIL (21390), siège de l'enquête,

1 rue de l'Église - Les mardis et jeudis de 14h00 à 19h00 ;

Mairie de LACOUR D'ARCENAY (21210), 1 place de la Mairie - Les jeudis de 14h00 à 19h00.

- Sur support papier à la Préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial

Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE - de 9h30 à 11h30 et de 14 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi, dans le respect des consignes sanitaires mises en place ;

- Sur le registre dématérialisé mis en place jusqu'au vendredi 24 septembre 2021 à 17 heures en se connectant sur l'adresse suivante :

<https://www.registredemat.fr/couture-du-vernois>

- Sur le site internet de la préfecture : <http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercheur-par-commune-a2370.html>

- Sur un poste informatique en Mairies d'aisy sous thil et LACOUR D'ARCENAY (cf adresse et horaires d'ouvertures cités ci-dessus).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consulter le dossier et consigner ses observations et propositions écrites :

- Sur les registres d'enquête ouverts à cet effet, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, tenus à sa disposition dans chaque lieu de l'enquête soit en Mairies de AISY SOUS THIL (21390), siège de l'enquête, et LACOUR D'ARCENAY (21210) (cf adresse et horaires d'ouvertures cités ci-dessus) ;

- Sur le registre dématérialisé mis en place jusqu'au vendredi 24 septembre 2021 à 17h00 en se connectant sur l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/couture-du-vernois>

- Par courriel, jusqu'à la clôture de l'enquête publique soit au plus tard vendredi 24 septembre 2021 jusqu'à 17h00 sur l'adresse électronique du registre dématérialisé : couture-du-vernois@registredemat.fr

- Les observations et propositions peuvent également être adressées par voie postale à Mme Chantal DUBREUIL, présidente de la commission d'enquête, en Mairie de AISY SOUS THIL (21390), 1 rue de l'Église, siège de l'enquête - avant la clôture de l'enquête soit au plus tard le vendredi 24 septembre 2021 jusqu'à 17h00.

La commission d'enquête composée comme suit :

- PRESIDENTE : Madame Chantal DUBREUIL ;

- MEMBRES TITULAIRES : Madame Josette CHOUET LEFRANC, Monsieur Gilles GIACOMEL.

Se tiendra à la disposition du public aux jours et heures précisés ci-dessous, dans le respect des consignes sanitaires mises en place.

- Mairie d'aisy sous thil (21390), siège de l'enquête, 1 rue de l'Église

Mardi 24 août 2021 de 9 h 00 à 12 h 00 ;

Mardi 31 août 2021 de 14 h 00 à 17 h 00 ;

Mardi 07 septembre 2021 de 14 h 00 à 17 h 00 ;

Samedi 11 septembre 2021 de 9 h 00 à 12 h 00 ;

Vendredi 24 septembre 2021 de 14 h 00 à 17 h 00.

- Mairie de LACOUR D'ARCENAY (21210), salle des fêtes - place de la Mairie

Mardi 24 août 2021 de 14 h 00 à 17 h 00 ;

Mardi 31 août 2021 de 9 h 00 à 12 h 00 ;

Mardi 07 septembre 2021 de 9 h 00 à 12 h 00 ;

Vendredi 17 septembre 2021 de 14 h 00 à 17 h 00 ;

Vendredi 24 septembre 2021 de 9 h 00 à 12 h 00.

Le Préfet de la Côte d'Or adressera, dès leur réception, copie du rapport, de ses annexes et des conclusions de la commission d'enquête à la personne responsable du projet et à la mairie de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête, pour y être sans délai tenue à la disposition du public durant un an.

Ces documents seront également consultables par le public pendant la même durée :

- A la Préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, Pôle environnement et urbanisme, Section ICPE, de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30 du lundi au vendredi ;

- Sur le site internet de la préfecture : <http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercheur-par-commune-a2370.html>

- Sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/couture-du-vernois>

Le préfet.

Signé : Fabien SUDRY.

L2100318

PREFET DE LA COTE D'OR

Avis d'enquête publique

Installations classées pour la protection de l'environnement

Demande, présentée par la société MDB SOCIETE NOUVELLE, pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter et d'approfondissement d'une carrière sur la commune de LADOIX SERRIGNY

Par arrêté préfectoral n° 929 du 23 juin 2021 sera ouverte une enquête publique sur la demande présentée par la société MDB SOCIETE NOUVELLE dont le siège social est situé 1 rue des carrières à MAGNY LES VILLERS (21700), qui sollicite le renouvellement de l'autorisation d'exploiter et d'approfondissement d'une carrière à ciel ouvert de roches massives sur la commune de LADOIX SERRIGNY, lieu-dit "Les Buis".

Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser ladite autorisation d'exploiter cette installation classée.

L'enquête se déroulera du lundi 30 août à 09h00 au mercredi 29 septembre 2021 à 18h00 à la Mairie de LADOIX SERRIGNY, siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consulter le dossier comprenant notamment une étude d'impact et l'avis des services, au siège de l'enquête, aux heures d'ouvertures habituelles au public de la mairie de :

- LADOIX SERRIGNY (21550), 3 place de la Mairie, les lundis de 8h30 à 12h, les mercredis de 8h30 à 18h (sans interruption sauf pendant les vacances scolaires avec une fermeture à 12h), les jeudis de 8h30 à 12h et les vendredis de 8h30 à 13h (sans interruption sauf pendant les vacances scolaires avec une fermeture à 12h) ;

- Sur support papier à la Préfecture de la Côte d'Or, Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial ;

- Pôle environnement et urbanisme, Section ICPE, de 9h30 à 11h30 et de 14 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi ;

- Sur le registre dématérialisé mis en place en se connectant sur l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/2522> ;

- Sur le site internet de la préfecture : <http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercheur-par-commune-a2370.html> ;

- Sur un poste informatique en Mairie de LADOIX SERRIGNY disponible aux jours et heures d'ouverture de la Mairie.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra faire connaître ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition à la mairie de Ladoix-Serrigny (cf horaires d'ouvertures cités ci-dessus) ;
- Sur le registre dématérialisé mis en place en se connectant sur l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/2522> ;

- En envoyant un mail directement sur la boîte suivante : enquete-publique-2522@registredemat.fr ;

- Elles pourront également être adressées par voie postale, au siège de l'enquête, en Mairie de LADOIX SERRIGNY, au commissaire enquêteur, avant la clôture de l'enquête soit au plus tard le mercredi 29 septembre 2021 jusqu'à 18h.

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à : M. Gérard ZEISE, Directeur de la société - Tél. : 03.80.62.98.68 - 06.18.92.51.45 - Mel : gz@mdbfrance.com

M. Philippe COLOT, officier de gendarmerie en retraite, commissaire enquêteur nommé par décision du tribunal administratif, se tiendra à la disposition du public, à la Mairie de LADOIX SERRIGNY (21550), 3 place de la Mairie, siège de l'enquête, dans le respect des consignes sanitaires mises en place : - Lundi 30/08 de 09h à 12h ; - Samedi 04/09 de 09h à 12h ; - Jeudi 09/09 de 09h à 12h ; - Vendredi 24/09 de 10h à 13h ; - Mercredi 29/09 de 16h à 18h.

Le Préfet de la Côte d'Or adressera, dès leur réception, copie du rapport, des annexes et des conclusions du commissaire enquêteur à la Mairie de LADOIX SERRIGNY, siège de l'enquête, pour y être tenus à la disposition du public durant un an. Ces documents seront également consultables par le public : - A la Préfecture de la Côte d'Or, Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, Pôle environnement et urbanisme, Section ICPE ; - Sur le site internet de la préfecture : <http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercheur-par-commune-a2370.html> pendant la même durée ; - Pendant un an, sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/2522>.

L2100603

COMMUNE DE BEAUNE

Approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération du 24 juin 2021, le Conseil Municipal de BEAUNE a approuvé la révision de son Plan Local d'Urbanisme. Celle-ci est affichée en Mairie à partir du 05/08/2021 pour une durée d'un mois. L'intégralité des pièces du dossier sont consultables en Mairie, annexe Perpreuil, 4 rue du Moulin Perpreuil à BEAUNE ainsi qu'en Préfecture, Direction départementale des territoires à DIJON aux jours et heures d'ouvertures.

Le Plan Local d'Urbanisme révisé sera exécutoire lorsque la dernière des mesures de publicité sera réalisée :- Transmission au Préfet ; - Affichage en Mairie pendant 1 mois ; - Mention dans un journal diffusé dans le département ; - Publication au recueil des actes administratifs.

L2100630

AVIS DIVERS

MME GENEVIEVE DUFOUR

Par testament olographe du 2 mai 2005, Madame Geneviève DUFOUR née REIBELLE, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Jean DUFOUR, demeurant à DIJON (21000) 7 allée Guillaume Apollinaire, décédée à DIJON (21000) le 14 juin 2021, a institué des légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me MIGNERET, notaire à DIJON, suivant PV dont la copie authentique a été reçue par le greffe du Tribunal Judiciaire de DIJON le 27 juillet 2021. Les oppositions pourront être formées au siège de la société par actions simplifiées « JOUFFROY & FILEAS » à DIJON, 43 rue Devosge, notaires chargés du règlement de la succession.

Pour avis.

L2101027

SUCCESION

VACANTE

SUCCESION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée - 21047 DIJON cedex, curateur de la succession de M. NICOLE Pierre décédé le 30/04/2017 à SEMUR EN AUXOIS (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218038550/IS. L2100936

SUCCESION VACANTE

Le directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée - 21047 DIJON cedex, curateur de la succession de Mme VOISIN Veuve LAGRANGE Denise Marie Pierrette décédée le 25/06/2019 à ATHEE (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218065965/JG. L2100914

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 29/06/2021 le directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée - 21047 DIJON cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de M. MARTOS EMILE décédé le 15/11/2020 à DIJON (21). Réf. 0218074104. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2101007

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 29/06/2021 le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée - 21047 DIJON cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de Mme BONVALOT ANNICK décédée le 19/10/2020 à ATHEE (21). Réf. 0218074101/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2101012

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 29/06/2021 le directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée - 21047 DIJON cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de Mme HENRIETTE NATHALIE décédée le 26/11/2020 à DIJON (21). Réf. 0218074095/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2101013

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 15/06/2021 le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée - 21047 DIJON cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de M. DE CARLI UBER décédé le 10/06/2020 à DIJON (21). Réf. 0218073825/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2101015

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 28/07/2021 le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée - 21047 DIJON cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de Mme SEGUIN MARIE-THERESE décédée le 28/11/2020 à BEAUNE (21). Réf. 0218074712/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2101036

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 29/06/2021 le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée - 21047 DIJON cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de M. CHEVALIER CHRISTIAN décédé le 18/11/2020 à TALANT (21). Réf. 0218074709/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2101037



POUR PLUS DE RAPIDITÉ,

OPTEZ POUR LE RÈGLEMENT PAR VIREMENT OU PAR CARTE BANCAIRE, UN GESTE POUR L'ENVIRONNEMENT...

Mathieu Aufauvre. Le développement économique et de le développement des territoires sont autant de sujets qui ont guidé sa carrière, parsemée de rencontres aux quatre coins de la France. Depuis 2019 au sein de la Banque des territoires, il en a pris la direction régionale en Bourgogne Franche-Comté au début de l'été.

Au service de l'intérêt général



De rencontres et de déménagements, Mathieu Aufauvre a construit sa carrière autour de la notion de territoire. Il semblait donc logique qu'un an après la création de la Banque des territoires - direction de la Caisse des dépôts qui vient de fêter ses 205 ans - il intègre cette dernière, avant d'en prendre la direction régionale, en Bourgogne Franche-Comté, il y a quelques semaines.

Né dans les Yvelines, c'est au Mans qu'il a grandi et y a passé toute son enfance jusqu'à ses 18 ans pour aller étudier à Marseille. « *Cela a quelque chose de particulier parce que je quittais Le Mans pour Marseille, qui n'est pas tout à fait à côté, mais surtout parce que c'est finalement le début de mon parcours* », confie Mathieu Aufauvre. En effet, s'il a choisi de quitter la Sarthe pour les Bouches-du-Rhône, c'est pour intégrer l'Institut universitaire professionnel et débiter des études d'aménagement du territoire. « *Enfinement, l'aménagement du territoire était une thématique assez large qui englobait des questions sociétales, mais aussi économiques et environnementales*, souligne-t-il. *Je pense que j'avais déjà, au fond de moi et de par mon implication, notamment plus jeune dans le scoutisme, un certain attrait pour tout ce qui concernait l'approche environnementale au sens le plus large. J'aimais beaucoup de choses, mais ça n'en faisait pas un métier... même si c'est cet ensemble de chose qui m'a fait trouver ma voie, au fur et à mesure* ». C'est d'ailleurs ce qui l'a mené, après sa maîtrise (bac+4), à se spécialiser en passant un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS, aujourd'hui bac+5) autour du développement économique et l'aménagement du territoire, à Avignon.

UN DÉBUT DE CARRIÈRE DANS LE PUBLIC

Très rapidement, la dynamique territoriale s'est inscrite comme une ligne directrice de son parcours professionnel. « *Au départ, je n'avais pas forcément conscience de l'intérêt général et ce n'est finalement qu'au cours de mes premières années de travail que j'ai compris que c'était en fait ma ligne de conduite* ». D'Avignon, Mathieu Aufauvre rejoint Saint-Amarin, en Alsace, pour y démarrer une carrière de responsable du développement économique au sein de la communauté de communes. « *Nous étions dans une période assez difficile où certaines usines textiles fermaient leurs sites. La collectivité pour laquelle je travaillais a ainsi décidé de reprendre le foncier et de rebâtir un projet économique pour un territoire de 15.000*



Après un début de carrière dans le public au sein de collectivités et de préfectures, mais aussi dans le privé au sein du Medef, Mathieu Aufauvre a intégré la Banque des territoires un an après sa création, avant de prendre la direction régionale de cette dernière, en Bourgogne Franche-Comté, il y a quelques semaines.

habitants et de se donner une chance de construire le monde de demain au niveau économique pour ce territoire. Il faut se souvenir qu'au début des années 2000, le territoire alsacien avait quasiment le plein emploi... Il fallait donc reprendre un site de plus de 40 hectares, le réaménager, réimplanter des entreprises autour du textile puisque c'était l'âme et l'histoire du territoire et le conserver, le développer et en faire un site touristique et économique », détaille-t-il.

À la suite de cette première expé-

« Construire le modèle économique de demain en lien fort avec les territoires et au service de l'intérêt général est finalement le fil rouge de ma carrière ».

rience, Mathieu Aufauvre a intégré la préfecture de région Rhône-Alpes en tant que chargé de mission économique au sein du secrétariat général pour les affaires régionales, « *une période particulière... c'était le début de la crise des subprimes et l'économie rhône-alpine a été fortement impactée. Je travaillais à la coordination de l'ensemble des dispositifs pour aider et accompagner les entreprises, comme la médiation de la Banque de France, le développement d'Oséo en son temps, la question des garanties bancaires apportées avec le médiateur du crédit...* ».

Deux ans plus tard, il finit par prendre les mêmes évolutions de postes à Paris, auprès du préfet de région Ile-de-France en tant que chargé de mission mutations économiques, emploi et formation. Un poste qui sera amené à évoluer, puisqu'il deviendra par la suite commissaire au redressement productif - « *cela avait été apporté par Arnaud Montebourg (alors ministre de l'Économie, Ndlr) pour aider et accompagner les entreprises en difficulté* » - et sera même amené à travailler sur l'attractivité dans le cadre de la construction du Grand Paris.

LA BANQUE DES TERRITOIRES, COMME UNE ÉVIDENCE

Fait de rencontres, son parcours le mène même à travailler 18 mois pour le Medef : « *Je voulais voir ce qu'était l'interprofessionnel et le dialogue social, le monde patronal, l'organisation syndicale... Pendant ces 18 mois, j'ai rencontré des chefs d'entreprise capables de se mobiliser pour des causes, des structures, de manière bénévole... C'était quelque chose d'assez impressionnant à voir !* »

Mais c'est finalement vers la Banque des territoires qu'il s'oriente, un an après sa création. D'abord comme directeur délégué à Clermont-Ferrand, puis comme directeur régional adjoint et directeur de développement commercial et territorial en Auvergne-Rhône-Alpes : « *Une grosse région avec une quarantaine de collaborateurs et un*

objectif très clair qui reprend les éléments clés de la Banque des territoires, à savoir conseiller, financer et opérer, le tout pour nos différents partenaires que sont les notaires, les bailleurs sociaux, les collectivités ou encore les entreprises et autres porteurs de projets privés. Toujours dans le sens de l'intérêt général ! D'ailleurs, le slogan de la Banque des territoires ne le cache pas, "l'intérêt général a choisi sa banque". » Depuis le 1er

1978

Naissance, le 11 avril au Chesnay, dans les Yvelines.

1997

Départ du cocon familial, au Mans, pour aller étudier à Marseille.

2001

Mathieu Aufauvre débute sa carrière professionnelle en Alsace.

2003

Il se marie et aura, par la suite, trois enfants.

2010

Arrivée à Paris pour débiter une carrière complètement différente.

2019

Mathieu Aufauvre intègre la Banque des territoires.

2021

Il prend la direction régionale de la Banque des territoires en Bourgogne Franche-Comté.

juillet, Mathieu Aufauvre a rejoint la Bourgogne Franche-Comté pour prendre la direction régionale de la Banque des territoires, suite au départ à la retraite d'Antoine Bréhard. « *Une direction régionale qui fonctionne bien et qui est, comme beaucoup de directions régionales à la Banque des territoires, déjà à pied d'œuvre pour appliquer tout ce que nous faisons et prenons* », témoigne-t-il. S'il ne connaît pas encore la région, sinon la route des vins - « *comme tout le monde* », affirme-t-il -, « *c'est une région qui semble attrayante et qui a de beaux arguments, avec un mixte économique autour du vin et du médico-social, mais aussi autour de l'industrie, sans oublier la dynamique de collectivités, à travers des Sem et autres structures...* ». Mathieu Aufauvre se fixe d'ailleurs comme objectif premier de découvrir la Bourgogne Franche-Comté, d'aller à la rencontre des élus et de connaître les besoins des territoires, pour ensuite être utile aux projets des territoires et enfin faire rayonner la Banque des territoires pour qu'elle devienne un acteur incontournable. « *Sur l'aspect managérial, je suis persuadé qu'en ayant des équipes qui s'épanouissent, qui sont heureuses d'être là où elles se trouvent et qui trouvent un sens à ce qu'elles font, on y arrive mieux tous ensemble. Ce sont nos équipes qui feront le rayonnement de la Banque des territoires.* »

ANTONIN TABARD